

2000
N°6

Arena



Société d'Histoire du Sablon
Complexe Municipal "Le Sablon"
38/48 rue Saint Bernard
57000 METZ

SOMMAIRE

Le mot du Président (Arthur HOLLE)	2
L'arbre et la symbolique (A. HOLLE et P. COUSTANS)	3
Du passé au présent (Gérard NADÉ) Photos d'hier et d'aujourd'hui	9
An 2000, an 2000, ... (Jean-Marie LANG)	17
D'où vient le GRAOUILLY (J.M. LANG)	19
Un député mosellan victime de la " guillotine sèche" sur les pontons de Rochefort (A.HOLLE)	28
Quelques petits vers ... (J.M. LANG)	50
"AD BASILICAS" Le quartier des basiliques	52

oooooOOOOooooo

Société d'Histoire du Sablon

38/48 rue Saint Bernard - 57000 Metz

Le Mot du Président

Au cours de l'été de l'année précédente, Pierre COUSTANS nous a quittés. Pierre faisait partie de notre association et de notre bureau. Nous lui devons :

- ❖ le symbole de notre revue annuelle « ARENA » ;
- ❖ les dessins de notre publication « L'Amphithéâtre » ;
- ❖ les dessins de notre publication « Ad Basilicas ».

Pour lui rendre hommage et pour remercier sa veuve Gisèle d'avoir mis à notre disposition les dessins de Pierre, la Société d'Histoire du Sablon publie, dans ce numéro, « L'Arbre et la Symbolique » que Pierre et moi avons présentés, lors d'une exposition organisée par le Mouvement Culturel du Ban-Saint-Martin.

Arthur HOLLE



L'ARBRE ET LA SYMBOLIQUE

L'Arbre de Vie

« L'Eternel Dieu prit l'homme et le plaça dans le jardin d'Eden pour le cultiver et pour le garder. L'Eternel Dieu donna cet ordre à l'homme :

"Tu pourras manger de tous les arbres du jardin ; mais tu ne mangeras pas de l'arbre de la connaissance du bien et du mal, car le jour où tu en mangera, tu mourras". » Genèse II – 15 à 17 (Fig. 1)



Fig. 1 L'Eternel instruit Adam et Eve (Volksbibel)

« Le serpent était le plus rusé de tous les animaux des champs, que l'Eternel avait faits. Il dit à la femme :

"Dieu a-t-il réellement dit :

Vous ne mangerez pas de tous les arbres du jardin ?"

La femme répondit au serpent :

"Nous mangeons du fruit des arbres du jardin. Mais quant au fruit de l'arbre qui est au milieu du jardin, Dieu a dit :

"Vous n'en mangerez point et vous n'y toucherez point, de peur que vous ne mouriez."

Alors le serpent dit à la femme :

"Vous ne mourrez point ; mais Dieu sait que, le jour où vous en mangerez, vos yeux s'ouvriront, et que vous serez comme les dieux, connaissant le bien et le mal."

La femme vit que l'arbre était bon à manger et agréable à la vue, et qu'il était précieux pour ouvrir l'intelligence ; elle prit de son fruit, et en mangea ; elle en donna aussi à son mari, qui était auprès d'elle, et il en mangea. » Genèse III – 1 à 6

« L'Eternel Dieu dit :

"Voici, l'homme est devenu comme l'un de nous, pour la connaissance du bien et du mal. Empêchons-le maintenant d'avancer sa main, de prendre de l'arbre de vie, d'en manger, et de vivre éternellement."

Et l'Eternel Dieu le chassa du jardin d'Eden, pour qu'il cultivât la terre, d'où il a été pris. C'est ainsi qu'il chassa Adam ; et il mit à l'orient du jardin d'Eden les chérubins qui agitent une épée flamboyante, pour garder le chemin de l'arbre de vie. » Genèse III – 22 à 24 (Fig. 2)



Fig. 2 Adam et Eve chassés du Paradis (Volksbibel)

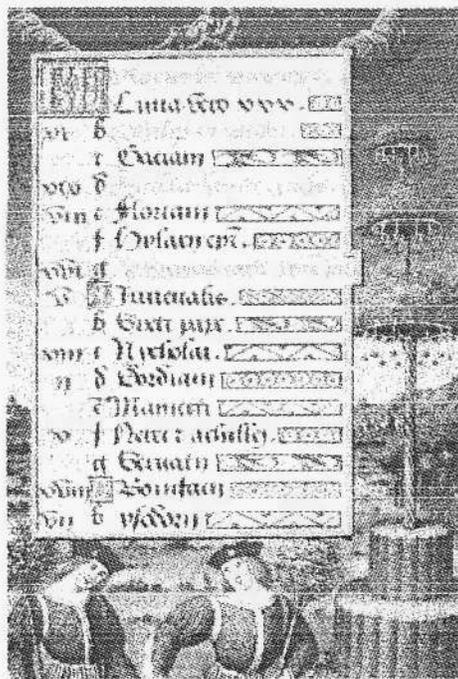


Fig. 3 Le mai (Livre d'heures d'Anne de Bretagne)

L'Arbre de Mai

Dans le livre d'heures d'Anne de Bretagne que nous devons à Jean Bourdichon, peintre et miniaturiste tourangeau, ce dernier

illustre le mois de mai par deux jeunes gens - rappel des Gémeaux - portant chacun un petit "mai" qu'ils vont déposer sous la fenêtre de la demoiselle de leurs pensées. (Fig. 3)

« Mai » - selon Antoine Furetière - « est aussi un arbre ou un rameau de verdure que par honneur on plante devant la porte d'une personne qu'on veut honorer le premier jour de mai. »

A Metz, les « citains » plantaient deux « mais » devant le domicile de leur maître-échevin. Les deux « mais » restaient à leur place jusqu'à la Saint-Benoît - 21

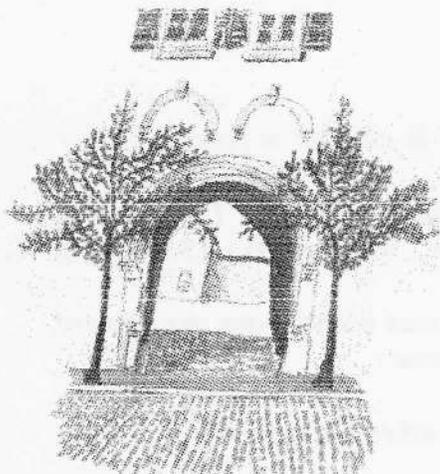


Fig. 4 Mai devant la demeure du maître-échevin (P. Coustans)

mars de l'année suivante, - jour de l'élection du nouveau maître-échevin. (Fig. 4)

Toujours à Metz, chaque paroisse plantait son « mai » et les jeunes gens de la paroisse « roniaient » autour de leur « mai ». Dans nos campagnes, les jeunes gens se rendaient dans la forêt voisine, la

nuit précédant le premier mai, y choisissaient un « mai », symbole du renouveau vernal, le plantaient sur la place du village et l'ornaient de fleurs et de rubans flottants. Durant tout le mois, filles et garçons « roniaient », chaque soir, autour de leur « mai ». (Fig. 5)

A Paris, les clercs de la basoche plantaient, le premier mai, devant le Palais de Justice, un arbre mai. De nos jours, l'emplacement, situé entre la grille et le Palais, a pris le nom de Cour de Mai et rappelle cette coutume.

A la Saint-Jean d'été, les jeunes gens livraient le « mai » à la « bûle » - le feu de joie - et « roniaient », à nouveau, autour de la « bûle ». (Fig. 6)

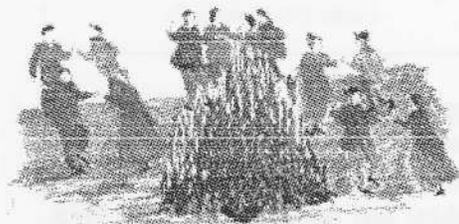


Fig. 6 Les jeunes gens roniaient bulle (P. Coustans)

Le mai est non seulement un arbre, mais aussi un rameau de verdure que tout prétendant fleurissait, ornait de rubans et plantait sous la fenêtre de sa bien-aimée. (Fig. 7)

Parfois, un rival jaloux, tentait de substituer son bouquet à celui du prétendant. Lorsque les antagonistes se rencontraient, les substitutions entraînaient

des violences. (Fig. 8)

Les « mais » - rameaux de verdure - possédaient leur propre symbolique :

- le charme rappelait le caractère charmant de la jeune fille ; (Fig. 9)
- le houx la qualifiait de cruelle
- l'aubépine la traitait de madrée ;



Fig. 5 Les jeunes gens roniaient autour du mai (P Coustans)

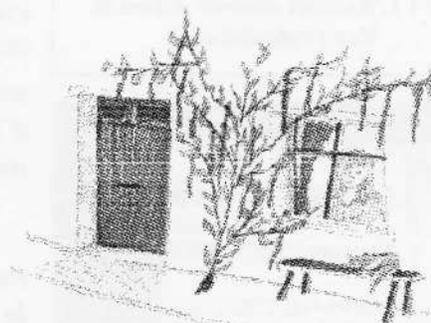


Fig. 7 Rameau de verdure, devant une fenêtre (P. Coustans)



Fig. 8 Bagarre entre rivaux (P. Coustans)

▪ le sureau l'injurait en lui signifiant qu'elle était puante ;

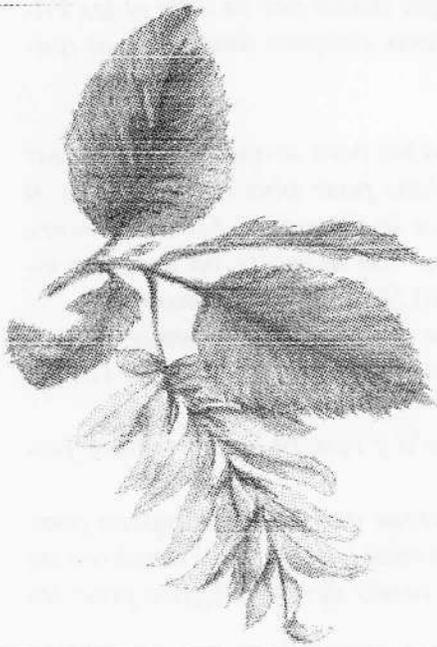


Fig. 9 Rameau de charme (P. Coustans)

- une branche de saule sèche, garnie de chiffons et de coquilles d'escargot, stigmatisait une fille légère, volage ; (Fig. 10)
- un bouchon de paille, piqué au bout d'un bâton, flétrissait la réputation d'une fille peu recommandable.

Peu avant le lever du jour - premier mai - les filles nubiles paraient les puits et les fontaines de « mais », de guirlandes et de rubans. Au soleil levant, elles « rondaient », en compagnie des garçons, autour des puits et des fontaines. (Fig. 11)



Fig. 10 Branche de saule sèche (P. Coustans)

L'Arbre de la Liberte

La célébration du « mai », symbole du renouveau vernal, relève de l'animisme et du fétichisme. La religion catholique tentera, mais en vain, de substituer le « mois de Marie » au « mois de mai ». Cette tradition, plus que millénaire, que l'Eglise n'a pu extirper, la Révolution française l'effacera de notre mémoire collective. Un ministre du culte catholique substitue-

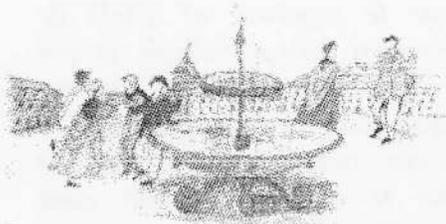


Fig. 11 Les jeunes gens rondient autour de la fontaine (P. Coustans)

ra l'arbre de la liberté à l'arbre de mai. (Fig. 12)

Le premier mai 1790, Norbert Pressac, curé de Saint-Gaudan ou Saint-Gaudent, dans la Vienne, fait planter, par les enfants, un chêne déjà vigoureux, au milieu de la place du village. L'opération terminée, il s'adresse aux enfants :

« Au pied de cet arbre. vous vous souviendrez que vous êtes français et, dans votre vieillesse, vous rappellerez à vos enfants l'époque mémorable où vous l'avez planté. » (Fig. 13)

De 1790 à 1793, les communes de France planteront quelque 60 000 arbres de la liberté. Au cours de cette diffusion massive, le symbole de l'arbre de l'arbre Norbert Pressac perdra sa signification primitive et deviendra celui du renouveau de la liberté. (Fig. 14)

A Moulins, le conseil municipal et les habitants se réunissent, le premier juin 1792 :



Fig. 13 Plantation du premier arbre de la liberté (P. Coustans)



Fig. 12 L'arbre de mai disparaît de nos coutumes (P. Coustans)

« pour délibérer au sujet de l'implantation de l'Arbre de la liberté dont ils se proposent de faire la cérémonie Dimanche prochain, tant pour ne pas rester en arrière de l'exemple donné par la Ville et les Villages voisins que pour certifier à tous passants et voyageurs les sentiments civiques dont ils sont animés... »

La décision se prend à l'unanimité et se formule en quatre points :

1° - Le maire feroit toutes les démarches nécessaires pour l'achat d'un petit drapeau d'étoffe aux trois couleurs... plus d'un bonnet de la liberté qu'il fera faire en fer blanc pour plus longue durée et peindre en rouge ; et qu'attendu la disette actuelle d'argent ou se trouve la Commune Mr Jenot notre Curé sera prié de faire pour ces deux objets ci dessus les avances qui sur son mémoire lui seront remboursées aussitôt que la Commune aura quelques deniers ; ce à quoi led.(it) Sieur Jenot à consenty ;

2° - que demain deux du courant à un signal donné, les bons citoyens se réuniront pour donner voiture et main d'œuvre au lieu indiqué, (pour creuser) le trou et l'enfoncement propre à l'implantation de l'arbre de la liberté (et) pour le déraciner ;

3° - que cet arbre sera conduit d'abord devant la place de l'Eglise ; qu'il y restera sur la voiture jusqu'au lendemain ;

4° - que le Dimanche on présentera à l'Autel le Bonnet de la liberté ainsi que le petit drapeau pour être bénis à la Messe Solemnelle. et qu'en suite vers deux heures de l'après midi les patriotes viendront au son du tambour et avec toute la pompe possible prendre tous les objets restés devant l'Eglise pour les conduire de meme au lieu indiqué pour l'implantation. » (sic)

Une délibération du conseil général de la commune de Moulins, datée du 05 juin 1792, nous fournit quelques renseignements complémentaires concernant la plantation de l'arbre de la liberté :

« ...le 3 du dit mois cy dessus, la caisse plusieurs habitants se bois et déterrer l'arbre qu'ils se étoient accompagnés d'un char quelques chevaux d'artillerie en les conducteurs ont bien voulu de retour du bois fort tard, on a la plantation de l'arbre pour le vigueur esperée ; ainsi toute la relâche a cette implantation ; ceux qui s'étoient prêtés a la verre de bière : en conséquence qui avoient ramené l'arbre, et rendirent chez le Sr gavard maire requis pa eux ; et la il la somme de dix huit livres 2 payée à la reddition des comptes, gavard sur son memoire

... de plus il a encore été la bonne volonté de quatre le lendemain dimanche après dit arbre pour y attacher les rubans, bouquets, drapeau et bonnet dont il est orné et la quatrieme personne a battre la caisse ; qu'en consequence le maire seroit autorisé a faire donner a chacune de ces 3 personnes une canette de biere et un pain. » (sic)

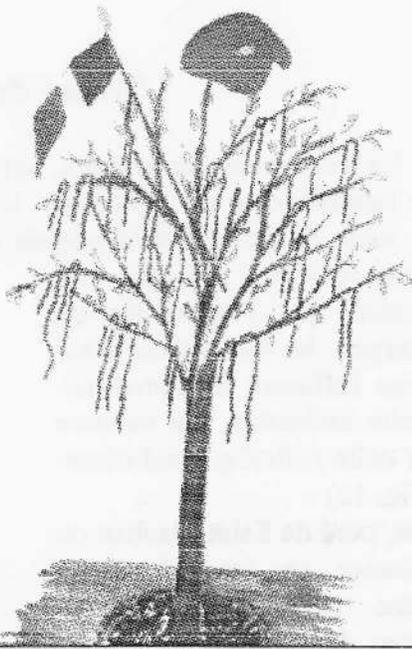


Fig. 14 Symbole du renouveau de la liberté (P. Coustans)

a une heure indiquée au son de sont réunis pour se rendre au proposoient de planter ; ils pour le recevoir, et attelé de logement dans ce village, et que prêter pour une si belle cause ; jugé a propos de ne pas differer succès moins douteux de sa nuit il a été travaillé sans laquelle faite, il etoit juste que manœuvre fussent rafraichis d'un les conducteurs de ces chevaux habitants au nombre de 26. se aubergiste par la permission du s'est fait une dépense montante a (sols) 9 (deniers) la quelle sera au plutôt si faire se peut, au dit détaillé...

délibéré qu'il falloit reconnoitre personnes etrangeres dont trois vespres sont montées au haut du

dit arbre pour y attacher les rubans, bouquets, drapeau et bonnet dont il est orné et la quatrieme personne a battre la caisse ; qu'en consequence le maire seroit autorisé a faire donner a chacune de ces 3 personnes une canette de biere et un pain. » (sic)

Les Français planteront d'autres arbres de la liberté, au cours des révolutions de 1830 et de 1848.

Les Moulinois ne célébreront pas l'avènement de la Monarchie de Juillet (1830), mais celui de la Deuxième République.

Au cours de la séance du 10 avril 1848 :

« ...le Citoyen Maire propose qu'il soit planté un Arbre de la liberté sur la place communale où a été planté le premier arbre à l'Epoque de la révolution de 1790 et de voter la somme nécessaire pour les frais de cette plantation.

Le Conseil délibérant à ce sujet alloue une somme de cinquante francs pour subvenir aux frais de la plantation et de la manifestation par la Garde Nationale. »

Pour mener à bien la plantation de l'arbre de la liberté, le Conseil municipal nomme une commission de trois personnes :

« Le Conseil nomme les Citoyens Doué et Gombert pour présider aux soins de la plantation et des dépenses relatives à la Célébration. Le Citoyen Lejeaille jardinier pépiniériste sera adjoint à cette commission. »

Le régime du Prince-Président fera abattre les arbres de la liberté des révolutions de 1830 et de 1848, entre 1850 et 1852). (Fig. 15)

En guise de conclusion, il me faut évoquer « l'anecdote » de l'engrais ... destiné à l'arbre de la Liberté...

Pour bien amender le sol des 84 arbres de la liberté, plantés au chef-lieu des nouveaux départements, le conventionnel Louis Legendre, bouchers de père en fils, propose à ses collègues, au cours de la séance du 12 nivôse an 1^{er} (1^{er} janvier 1793), de faire découper le corps du malheureux Capet (Louis XVI), et ce après son exécution, en ... 84 rondelles et de les envoyer, dans les départements, à ceux qui étaient chargés de l'entretien de ces arbres. Cette motion de Louis Legendre - futur président de la Convention thermidorienne - que rejette, à l'unanimité, l'Assemblée n'en déclenche pas moins l'hilarité générale...



Fig. 15 Fin de l'arbre de la liberté
(P. Coustans)

L'Arbre de Noël

Depuis le quatrième siècle, Noël - fête de la Nativité - se substitue à la fête païenne du « Natale Solis Invicti » (Jour natal du Soleil invaincu), consacré au culte de Mithra. Le solstice d'hiver (25 décembre) marque la fin du déclin du soleil et le début d'une lumière grandissante : symbole parfait de l'ère inaugurée par la naissance du Messie. (Fig. 16)

En des temps reculés et par une nuit glaciale, - en se référant à la légende - un enfant, égaré dans la forêt, cherche un abri et frappe à la porte d'une cabane. Un bûcheron et sa femme lui ouvrent la porte et lui offrent l'hospitalité. Au cours de la nuit, cet étrange visiteur se transforme en ange, enveloppé dans un drap d'or : il n'était autre que l'Enfant Jésus.

Pour remercier ses hôtes, au moment de son départ, l'Enfant Jésus brise une branche de sapin et leur demande de la mettre en terre. Il leur promet que la branche donnerait, chaque Noël, des fruits. En se couvrant de pommes d'or et de noix d'argent, le sapin des bûcherons fut le premier arbre de Noël. (Fig. 17)

L'Arbre de Noël apparaît en Alsace, en 1521. Couvert de fruits, il représentait le Paradis dans les tableaux des mystères.

Au début du dix-septième siècle, l'habitude se prit en Allemagne, d'illuminer l'arbre de Noël avec des bougies. (Fig. 18)

Hélène de Mecklembourg-Schwerin, épouse du duc Ferdinand d'Orléans - fils aîné de Louis-Philippe et de Marie-Amélie de



Fig. 16 L'Enfant Jésus (P. Coustans)

Bourbon-Sicile - introduit, au cours de l'année 1837, l'arbre de Noël aux Tuileries. Ce n'est qu'à partir de 1870 que cette coutume se répandit assez largement en France.



Fig. 17 Premier sapin de Noël (P. Coustans)

En 1912, la ville de Boston dresse, pour la première fois, des arbres de Noël illuminés, sur une place publique. (Fig. 19)

Arthur HOLLE

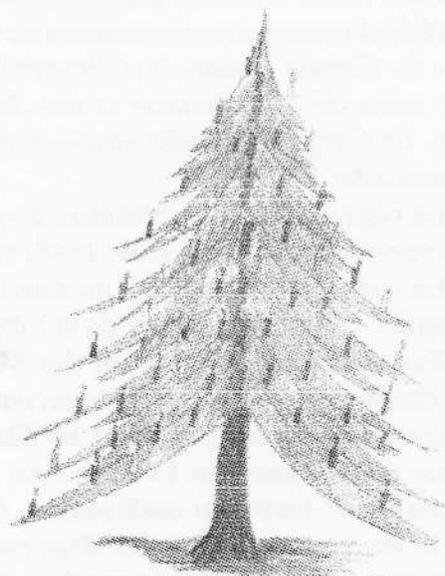


Fig. 18 Premier sapin illuminé (P. Coustans)

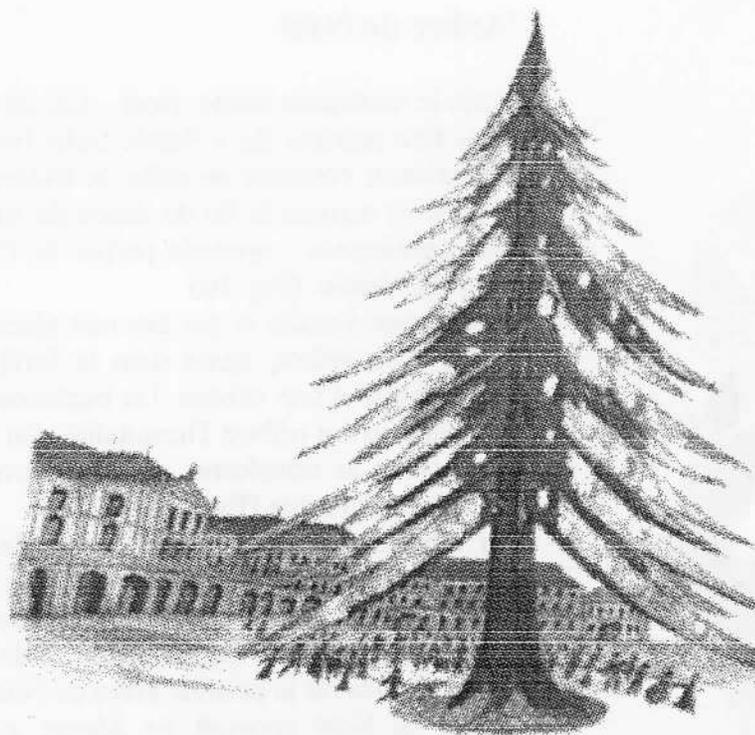


Fig. 19 Première ville illuminée (P. Coustans)

"Du PASSÉ au PRÉSENT"

"Le terrain de basket"

par Gérard NADÉ

La grande majorité des Messins et des Sablonnais d'aujourd'hui, empruntant le quartier de l'église actuelle et descendant la rue de la Chapelle, ont aperçu, jusqu'à ces derniers mois, un terrain plus ou moins vague situé devant le presbytère.

Il se trouvait dans un bien triste état et seul un poteau de basket rescapé miraculeusement permettait de penser à une lointaine utilisation sportive.

Le Conseil Municipal, confronté à ce problème, a jugé utile de remédier à cet état de fait.

C'est ainsi que, par décision du 28 avril 2000, il a décidé la création d'un espace multisports d'un coût de 445 000.00

Les travaux menés rondement ont consisté à la réfection de la plate-forme, à la mise en place de différents agrès, ainsi qu'à l'aménagement des accès, sans oublier la pose des protections pour ballons.

Différents aménagements au sol permettant une pratique hivernale sont prévus également et verront le jour prochainement.

Mais ce petit coin de terre sablonnaise a connu un destin bien inhabituel et beaucoup des "**Grandes Heures**" de notre quartier s'y sont déroulées.

Joies et peines se sont alternées. Grand rendez-vous de la jeunesse et de ses associations, il a failli disparaître lors des cruels bombardements de l'année 1944.

Le Sablon, au riche passé gallo-romain, quartier des Basiliques, ancienne commune autonome, avait érigé sa première église, en 1851, pratiquement sur cet emplacement.

Mais l'augmentation constante de sa population, passant de 215 habitants en 1 800 à plus de 10 000 résidants à la veille de la seconde guerre mondiale, nécessitait la construction d'un nouveau lieu de culte.

Après bien des tribulations, dues aux événements, l'église actuelle fut consacrée en 1928.

À travers quelques photos ou cartes postales, choisies parmi beaucoup d'autres, voici un petit aperçu du bâti ancien ainsi que des nombreuses activités qui s'y sont déroulées.

Gérard Nadé

PHOTOS d'HIER et d'AUJOURD'HUI

Au début du siècle (vers 1910)



Sablon b. Metz

Kirche und Schule
Eglise et écoles

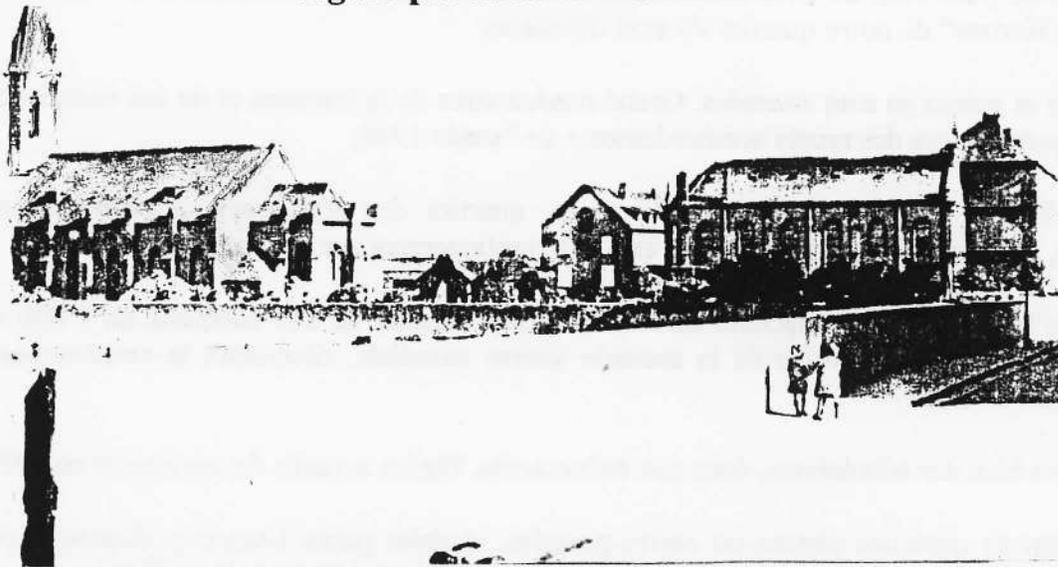
Le groupe de jeunes filles stationne sur le carrefour Rue Saint-Pierre – Rue de la Chapelle - Rue du lavoir.

A gauche : la façade de l'église catholique.

A droite : l'école construite en 1833, devenue "Mädchenschule" (école de filles).

Au centre : on aperçoit les tombes du cimetière, entre les deux bâtiments.

Eglise paroissiale et Couvent



De gauche à droite : Ancienne église paroissiale du Sablon, construite en 1851 . A l'arrière le cimetière communal dont une partie des tombes se trouve au cimetière à La Horgne.

A droite : Les anciens bâtiments du couvent Sainte-Chrétienne.

Seule subsiste actuellement la chapelle. L'aile droite du couvent, située rue St Bernard, a été détruite lors des bombardements alliés, en 1944.

Le bâtiment central se trouve à l'emplacement actuel de la maison de retraite des sœurs de Ste-Chrétienne.

Equipes de la Jeunesse Etudiante Catholique (J.E.C.) et de la Jeunesse Ouvrière Catholique (J.O.C.)



Eté 1937 - Premier rang : Emile Gauthé – Dannenhaufer – Gaspari
Second rang : René Nadé – Fixari

Après la seconde guerre mondiale, beaucoup d'entre eux seront à l'origine de l'équipe de basket de l'Espérance Metz-Sablon

**Occupation Allemande
Pendant les années terribles**

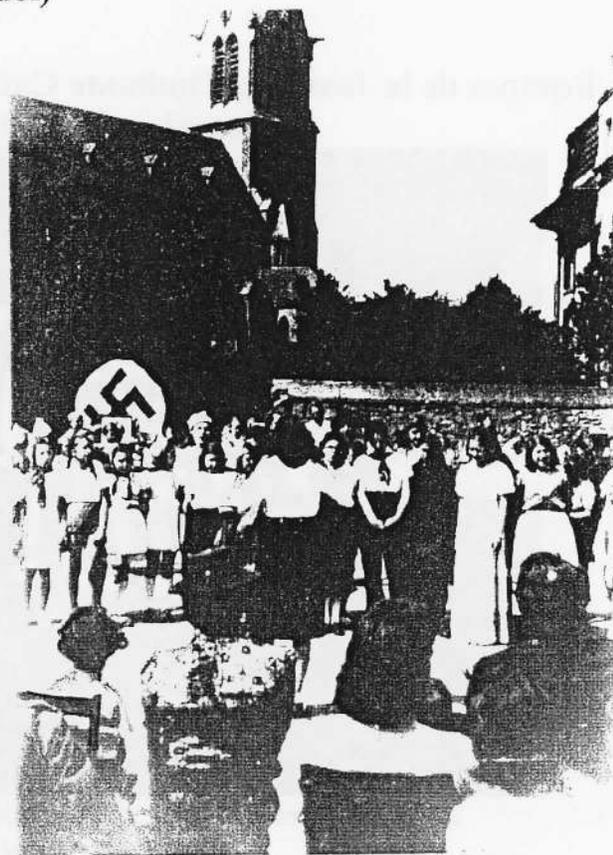


Préparation du reposoir de la Fête-Dieu – 1942

Fête de l'association des jeunes filles allemandes B.D.M. (Bund deutscher Mädel)



Présentation d'une saynète tirée des contes des Frères Grimm



La chorale

Equipes masculines de l'Espérance Metz-Sablou



1946/47 - De gauche à droite / Photo de gauche : 1^{er} rang : René Klein – Gérard Pautz – Colin – Fredy Peiffert - 2^e rang : Gaston Pierrard – René Nadé
Photo de droite : 1^{er} rang : Alsacien, soldat à Metz – Gaston Pierrard – Gérard Pautz – 2^e rang : René Nadé – René Klein



1946 /47 – De gauche à droite – 1^{er} rang : Gaston Pierrard – Grüber – 2^e rang : René Grethen – André Simon – Pincemaille – Troisième rang : Fredy Peiffert – Maurice Simon – Lucien Holle – Jean Haas – Antoine Richard

Equipe féminine de l'Espérance Metz-Sablou



Debout : Hauser – Marie-Louise Schoeser – Edith Legrand - ? – Simone Dominique
Assises : Cécile Prestat – Solange Dominique - ? – Marielle Schneider

Ames vaillantes
Entrée en chrétienté – 27 octobre 1946



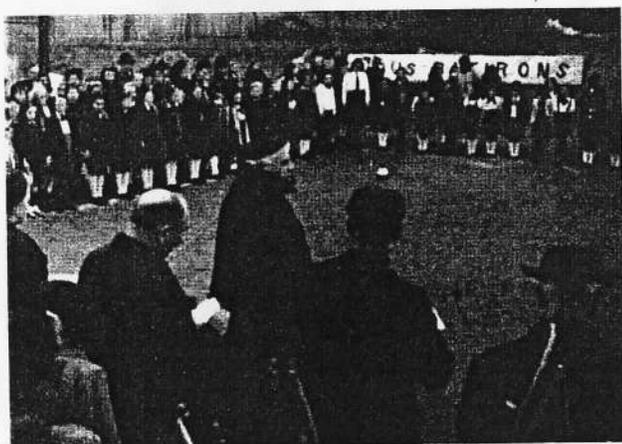
Lever des couleurs



Bénédiction de l'étendard



Présentation des équipes

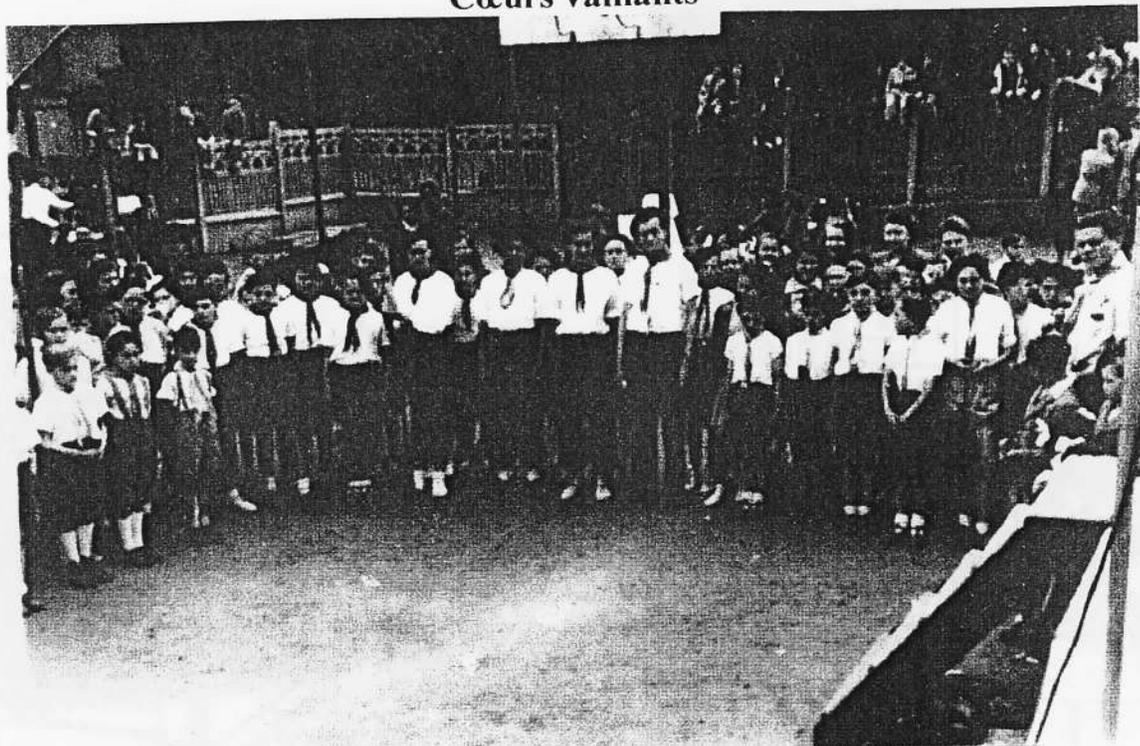


Une partie des personnalités durant le discours
du chanoine Chatam. De gauche à droite : Thié-
baut, directeur d'école ; abbé Bach ; chanoine
Schmitt



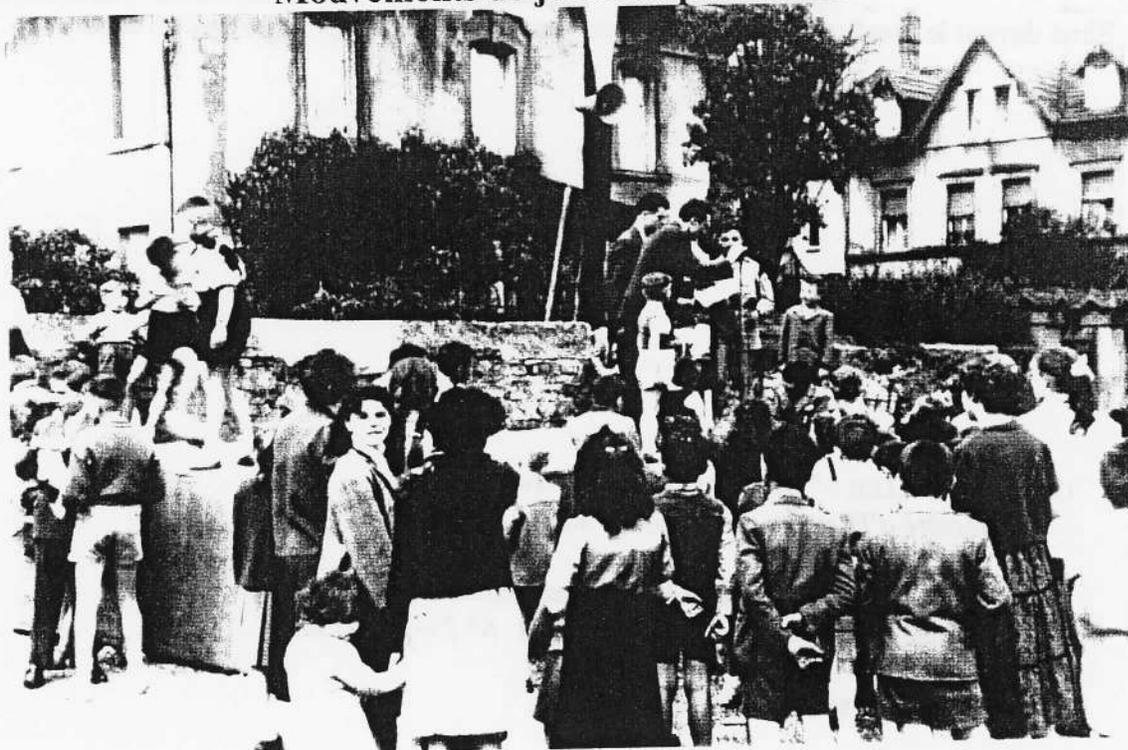
La séance théâtrale

Cœurs vaillants



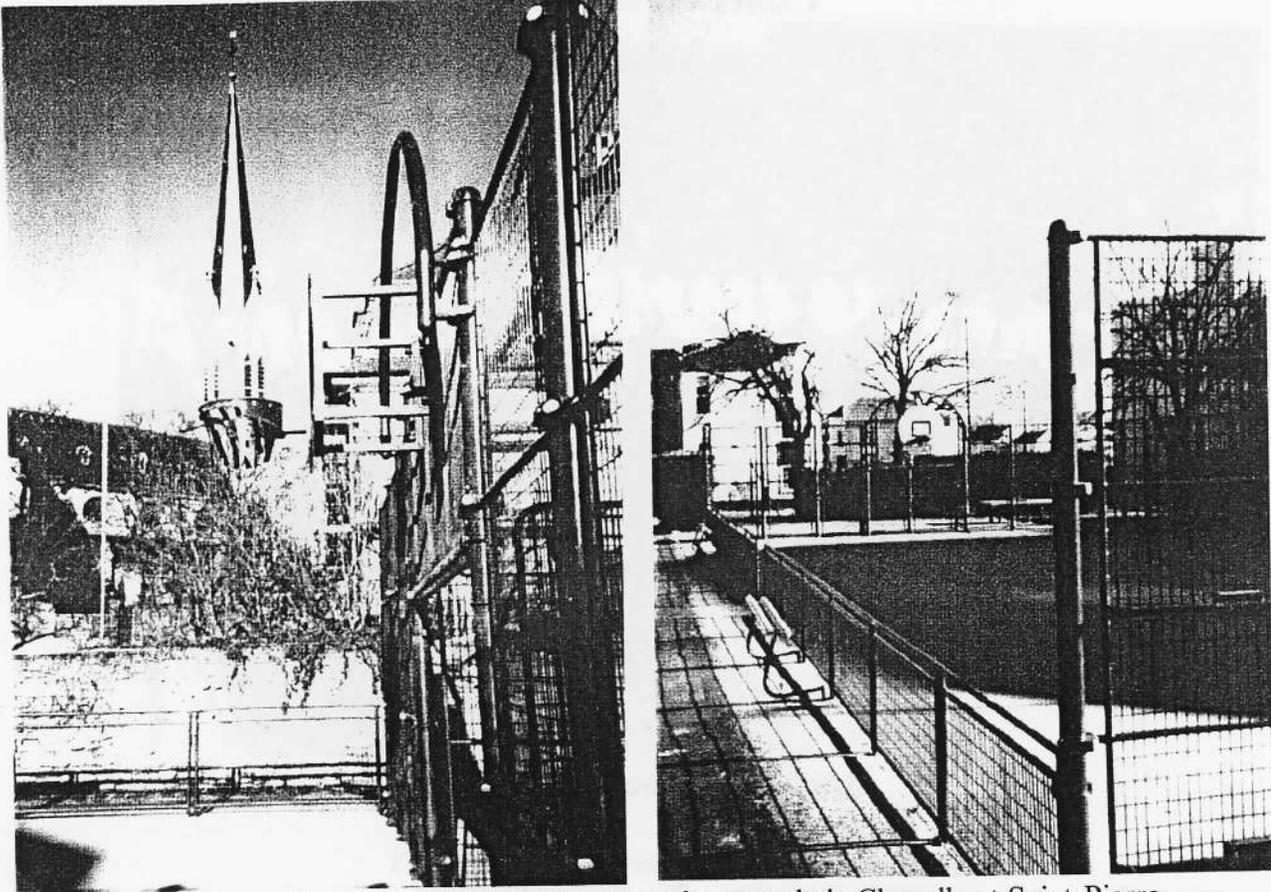
Affiliation du groupe – 1947

Mouvements de jeunesse paroissiaux



Kermesse – 12 mai 1957

Espace multisport



Situé devant le presbytère du Sablon entre les rues de la Chapelle et Saint-Pierre.

BIBLIOGRAPHIE

Christiane FELLER : "La Nouvelle église du Sablon"
Société d'Histoire du Sablon - ARENA N° 2 - Juin 1997

Michèle GRANDVEAUX : "Les Premières écoles du Sablon"
Société d'Histoire du Sablon - ARENA N° 2 - Juin 1997

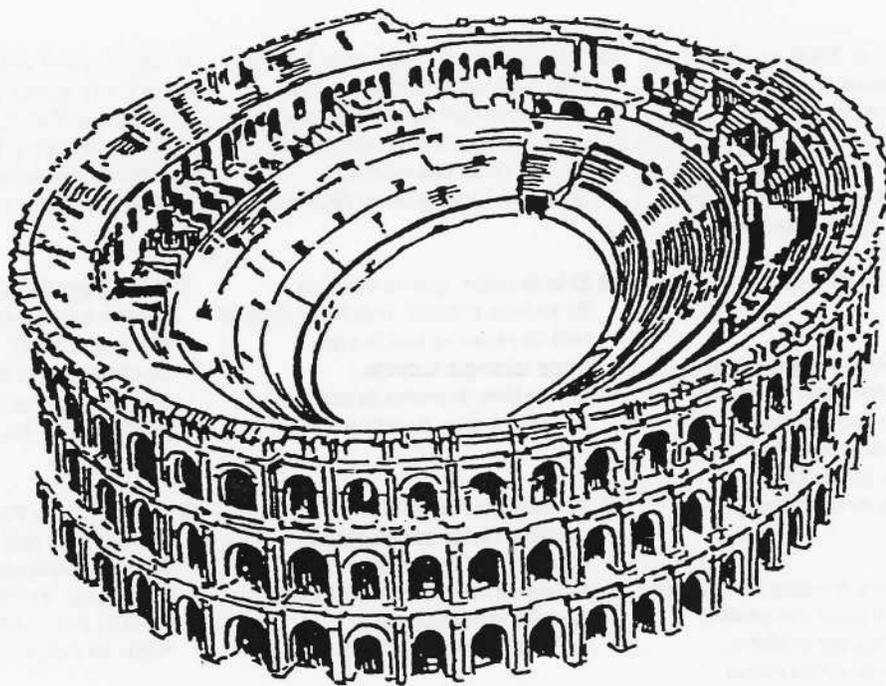
Monique SARY : Metz - Mémoire

Remerciements à : Natacha MAGDALENIUK et son équipe
Responsable de la Mairie annexe du Sablon

Cartes postales et photos : Collections Gérard NADÉ et particulières

« Elle est tombée, elle est tombée, Babylone la Grande. Elle s'est changée en repaire de démons, en refuge pour toutes sortes d'esprits impurs, en refuge pour toutes sortes d'oiseaux impurs et dégoûtants. Car au vin de ses prostitutions se sont abreuvées toutes les nations, et les rois de la terre ont forniqué avec elle, et les trafiquants de la terre se sont enrichis de son luxe effréné. »

= L'Apocalypse de Saint Jean 18.2-3 =

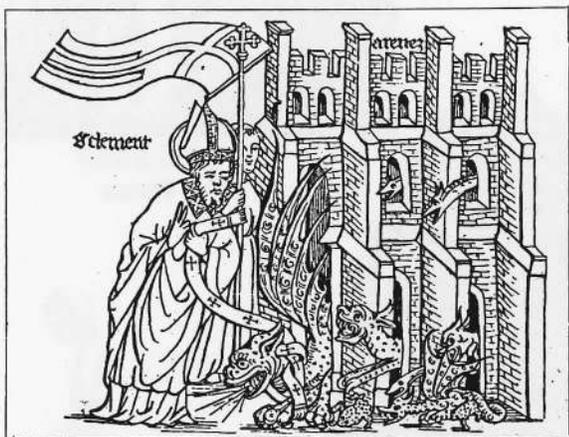


D'OU VIENT LE GRAOUILLY?

1 - LA LEGENDE

Toutes les légendes, même les plus fantastiques, reflètent une réalité, soit matérielle, soit sociale. Celle de notre GRAOUILLY n'en fait pas exception. Ce serpent monstrueux aurait été abattu par saint Clément, premier évêque de Metz évangéliste des Médiomatiques. Dans son "Histoire des évêques de Metz" l'historien Paul Diacre donne peu de détails sur ce premier épiscopat déjà très lointain (III^e siècle) pour lui (VIII^e siècle). Il relate que Clément construisit un sanctuaire, qu'il "convertit le peuple et nul serpent ne peut désormais rester dans l'édifice". Un millénaire plus tard, le monstrueux Graouilly enchaîné parcourait les rues de Metz faisant la joie mêlée de terreur des enfants et attirant concours de peuple à la procession des Rogations.

La légende attribue ainsi au premier évêque de Divodurum le miracle d'avoir vaincu un serpent monstrueux et délivré le peuple d'un cruel amateur de chair humaine. Les archéologues allemands ayant pris soin d'exécuter des fouilles sur le site de l'amphithéâtre, découvrirent les fondations et les salles souterraines d'un emplacement qui aurait pu être, selon la tradition, le lieu où Clément aurait aménagé son lieu de culte. Une explication de la légende du Graouilly fut que Clément débarrassa les lieux désaffectés de l'amphithéâtre des serpents qui y avaient trouvé refuge.



Saint Clément jette son étole sur le Dragon

Il est permis de mettre en doute qu'un fait aussi banal ait donné naissance à une légende évoquant le miracle d'un saint pour chasser ces bestioles. La peur du serpent est le fait de l'enfant et du civilisé. En ce rude III^e siècle, tuer un serpent, comme le font les poules, n'était

certainement pas un exploit. Une autre explication faisant du serpent un dévoreur non pas de chair humaine mais d'esprit humain, outre que l'intervention d'un évêque y devient plus pertinente, est plus apte à rendre compte de la puissance d'impact de ce fait dans la mémoire de la population qui lui a permis de traverser dix-sept siècles.



Le Graouilly promené dans les rues de Metz

2 - LES ANTIQUES DEESSES -MERES

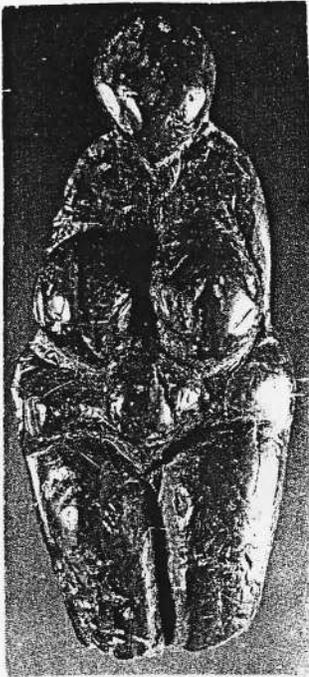
L'existence d'un culte de la fécondité généralement attaché à une déesse-mère apparaît comme une constante des civilisations primitives. Partout dans le monde, Asie, Europe, Afrique et Amérique, archéologues et parfois ethnologues retrouvent les traces de divinités féminines incarnant vie et fertilité. Ces statuettes en pierre



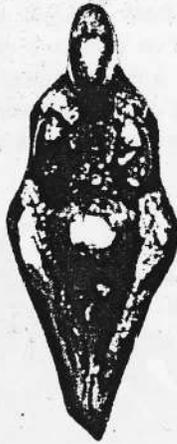
Saint Clément mène les dragons à la Seille

de DEESSES-MERES du paléolithique supérieur (datés de quelques dizaines de millénaires) se caractérisent par des formes outrancières montrant sans ambiguïté la spécialité du personnage : la fécondité. Ce sont des caricatures sacrées, symboles d'une réalité transcendante dont l'Homme est toujours en recherche. Ces objets-cultes que l'on découvre un

LES VENUS DE LA PREHISTOIRE



GRIMALDI
Italie



GRIMALDI
Italie



SAVIGNANO
Italie



WILLENDORF
Autriche

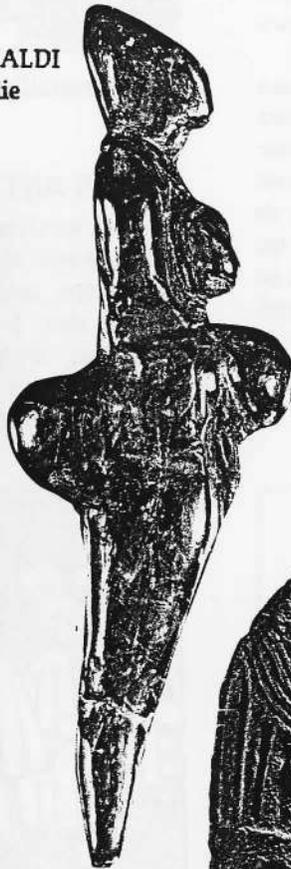


VESTONICE
Tchéquie



GAGARINO
Russie

GRIMALDI
Italie



LES EYZIES
France



CARNAC
France



LESPUGUE
France



DOLNI VESTONICE
Tchéquie

peu partout dans le monde montrent l'universalité des dévotions à la Déesse-Mère au Paléolithique, notamment dans l'Aurignatien (le temps de l'Homme de Cro-Magnon). L'Humanité de l'Age de Pierre était aussi dispersée que les actuelles tribus de chasseurs-cueilleurs d'Amazonie ou de Bornéo dont on s'aperçoit encore aujourd'hui que certaines n'ont pas eu de contact avec l'homme blanc. Les quelques communications basées sur le troc ne pouvaient que difficilement transmettre des croyances qui nécessitaient de les inculquer longuement à l'intérieur de la tribu, de bouche d'initié à oreille d'initié.

Dans les mentalités primitives, comme nous le rapporte en particulier la Bible, la prospérité d'un peuple, c'est de procréer de nombreux enfants. C'est ce que promet Yahvé à Abraham, père des peuples sémites, arabes et juifs : une postérité aussi nombreuse que les étoiles du ciel. A l'inverse, la stérilité est considérée dans la Bible, et probablement partout ailleurs à la même époque, comme une tare, voire une punition divine. De nos jours encore dans certaines cultures, notamment en milieu musulman, elle est vécue comme une honte.

Dans l'Egypte ancienne théocratique (III^e millénaire), ISIS et OSIRIS incarnaient la fertilité. La légende de la mort d'Osiris et de sa résurrection grâce aux soins d'Isis symbolise le renouveau saisonnier de la végétation dont bénéficie tout le monde vivant. Plus tardivement, Isis devint simplement la déesse du mariage, la divinité suprême échouant à AMON-RE, le Dieu solaire, Osiris étant affecté au royaume des morts. Le "MOT" phénicien de l'époque, dieu du froment, de la germination et du monde souterrain est l'équivalent de l'Osiris égyptien.

Les déesses-mères sont également vénérées en Mésopotamie durant les millénaires précédant l'avènement des grands empires guerriers. La mise à jour de statuettes d'argile cuite datant du VIII^e millénaire à Mureybet, un des premiers villages connus, atteste de la vénération dont la Grande Déesse de la fécondité faisait l'objet à cette époque.

On a aussi retrouvé trace d'une Déesse-Mère datée du III^e millénaire dans le bassin de l'Indus (Afghanistan), et de même au Japon, de la même époque (civilisation Jomon). En Scandinavie, c'est FRIGGA (ou FREJA) la déesse de la fécondité. Dans l'Inde paysanne, c'est la GRAMA DEVATA, divinité tutélaire du village; elle est à l'origine, dans la théogonie indienne évoluée, de KALI, la Déesse-Mère, "matrice et tombe de toute vie". Chez les Incas elle est encore de nos jours vénérée sous le nom de PACHA MAMA. En Papouasie-Nouvelle Guinée, la tribu des Huli célèbre le culte de YUENKU "le fameux esprit féminin", culte accompagné de sacrifices humains. Aux Iles Hawaï, c'est HAUMEA, la Terre-Mère. En Namibie, le peuple des Herreros, pasteurs nomades, vénèrent le Taureau sacré que l'on retrouve partout ailleurs comme animal-culte des déesses-mères. Mais l'Afrique, on ne le sait que trop, est dominé par des cultures guerrières.

3 - LES POUVOIRS GUERRIERS

Le développement de l'agriculture sédentarisait les paysans du néolithique. Les tâches se spécialisant, artisans et commerçants se groupèrent dans des villes organisées autour d'un temple. Ce fut l'ère des cités-Etats, type de société



MESOPOTAMIE V^e Millénaire



CRETE II^e millénaire

que l'on peut aussi reconnaître autour des temples Mayas (Mexique) ou Kmers (Cambodge). La cité était dirigée par le roi-prêtre assisté d'une élite de prêtres qui affinèrent la religion originelle de la Déesse-Mère en un panthéon de déités diverses ayant chacune ses prérogatives. Les éleveurs nomades qui se déplaçaient autour des villes et villages étaient évidemment tentés d'organiser des razzias, attirés par la richesse croissante des villes. Des milices urbaines mises en place furent bientôt remplacées par des mercenaires permanents plus aptes à réagir.

Dans la nécessité de se défendre à la fois contre les pillards et aussi contre les villes voisines qui s'armaient elles aussi, le pouvoir royal évolua, de théocratique qu'il était, il devint militaire. Le roi ne tenait plus sa légitimité de son ascendance à un dieu ou à un héros mythique (le prêtre, intermédiaire entre les dieux et les hommes), mais à son bras armé. Les guerriers remplacèrent progressivement les prêtres en tant qu'élite sociale. Les religions subirent une transformation profonde. Les dieux imposés au peuple deviennent masculins et guerriers : ENLIL (Sumer), MARDUK (Babylone), ASSUR (Assyrie). Mais il fallait de plus extirper les antiques dévotions aux déesses de la fertilité.

Toute religion nouvelle tend à effacer la précédente dans le cœur des hommes. Le renversement des idoles n'est pas l'apanage des chrétiens. D'autres procédés plus subtils ont été employés pour remplacer les anciennes déesses par de nouveaux dieux servant à justifier la légitimité des nouveaux pouvoirs de l'aristocratie guerrière et de leur empereur. Ainsi à Babylone, ISHTAR (l'Astarté de la Bible), l'antique déesse de la fécondité devient l'épouse préférée d'ANU, maître du ciel; de plus, on la fit stérile et elle reçut la nouvelle fonction de déesse de la guerre et de l'amour, et aussi du plaisir sexuel (le repos du guerrier).



SUMER III^e millénaire

Un procédé typique de la dévalorisation d'une déesse-mère traditionnelle, est l'institution du mariage sacré - la hiérogamie - à Sumer au III^e millénaire. La veille du nouvel an, le roi d'Ur quitte sa capitale en grande pompe vers Uruk, la cité qui abrite le temple d'INANNA pour accomplir un accouplement rituel. Un poème nous est resté

décrivant le genre de relation que le roi nouait avec la déesse, sans doute représentée par la prêtresse de son temple :

...
 "Et une fois la sainte Inanna lavée au savon,
 L'on aspergea le sol d'huile odorante de cèdre.
 Puis le Roi, fièrement, s'approcha du giron sacré,
 Il rejoignit glorieux le giron d'Inanna,
 Et Ama-Ushumgalanna [le roi] coucha avec elle
 Palpant avec tendresse son beau sein."

...
 "Lorsque le Seigneur
 Aura pétri mon sein laiteux et succulent,
 Lorsqu'il aura porté la main sur ma sainte vulve,"

...
 "Lorsque pareil à un bateau élané il y aura porté la vie,
 Lorsqu'il m'aura caressée sur le lit,
 Alors je le caresserai, et lui décréterai une destinée
 heureuse.
 Et tout en flattant ses lombes, je lui décréterai pour
 destin
 Le Pastorat universel !"

Ce rite signifiait officiellement la légitimation du pouvoir royal par la déesse, mais vu du peuple, le geste montrait à l'évidence la suprématie du roi guerrier sur la déesse antique qui conservait encore de nombreux adorateurs, mais n'était plus maintenant que déesse de l'amour. Fini le temps où le roi-prêtre offrait des libations en se prosternant au pied de la statue vénérée! La religion évoluant encore, INANNA devint une fornicatrice encourageant les hommes au combat.

Plus tardivement, le dieu babylonien MARDUK prend par étapes, graduellement, la première place parmi les autres dieux. Il s'empare des emblèmes des dieux antiques : la bêche, le dragon, la fertilité. Sur les murs des palais, les exploits royaux remplacent les symboles religieux.

En Egypte aussi, on assiste à ce glissement du pouvoir d'un pharaon-Dieu à un pharaon guerrier. Celui-ci continuait à se proclamer d'origine divine, même s'il devait son pouvoir aux armes ou aux intrigues de palais. Même si la caste des prêtres ne lui avait dévolu qu'un rôle secondaire de déesse du mariage, la dévotion à la grande déesse ISIS était restée vivace dans le cœur du peuple; elle ressurgit même vigoureusement dans l'Empire Romain. Après le règne pacifique et prospère d'Hatchepsout, Thouthmosis III effectue de nombreuses conquêtes et agrandit l'Empire Egyptien comme jamais il ne l'a été. Il marque brillamment la transition du pharaon-prêtre au pharaon-guerrier dont Ramsès II sera le type accompli. Thouthmosis III avait d'autant besoin d'une aura militaire que sa légitimité génétique était susceptible d'être remise en cause. D'isolationniste qu'elle était auparavant, l'Egypte devient une puissance militaire. Fait caractéristique d'un changement de mentalité, on renonça à cette époque

au style pyramidal pour la construction des tombeaux royaux. La régente Hatchepsout qui s'est comportée en véritable Pharaon-femme pendant 15 ans, a dû marquer un tournant dans la croyance en la divinité de Pharaon. Sur un pylône du temple d'Amon à Karnak, Thouthmosis III se fait représenter comme triomphateur de ses ennemis. Ce mode de représentation sera désormais la règle, alors qu'auparavant, c'est en compagnie des dieux et déesses que Pharaon aimait à s'imposer au regard du peuple.

Chez les Hébreux, le passage de la culture pastorale des antiques patriarches à la culture guerrière des rois d'Israël (culture guerrière qui subsiste encore dans cette nation), se répercute sur la religion par le glissement d'un Dieu-Créateur dispensateur de vie à YAHVE-SABAOTH, le Dieu des Armées, protecteur de la Nation :

"Yahvé s'avance comme un héros
 Son ardeur s'excite comme celle d'un guerrier
 Il pousse le cri de guerre, lance une clameur
 Et marche en héros contre ses ennemis."
 (Isaïe 42.10-13)

La Grèce archaïque a elle aussi connu ses déesses-mères : EURONYME, GAIA, et CYBELE originaire de Phrygie qui se tailla un franc succès dans le monde greco-romain du III^e siècle av.J.C. Le vieil Homère chante la "Mère universelle aux solides assises". Avec la complexification du panthéon, les prérogatives jadis étendues de la Grande Déesse primitive ont été réparties entre ARTEMIS (la Diane des Romains), chaste vierge chasseresse, ATHENA (Minerve), guerrière fine et intelligente, HERA (Junon), l'épouse fidèle et souvent éplorée devant les égarements de son ZEUS de mari, APHRODITE (Vénus) l'amoureuse, et DEMETER (Cérès), déesse secondaire de la fertilité concédée à la plèbe paysanne.

La richesse ne vient plus de la terre, mais des armes. En Grèce, comme en Assyrie ou en Egypte, ce sont des dieux masculins et forts qui trônent au plus haut des cieux. ZEUS (Jupiter) n'a pas conquis le pouvoir sur les autres dieux par la sagesse, mais grâce à sa force. Il a vaincu les Titans, fils de Gaïa. Sa théodicée relate que si tous les autres dieux avaient été suspendus à une chaîne, ils les aurait tous soulevés du bout de son doigt. Chez les Germains, nation guerrière par excellence, pas de déesse importante, les Valkyries ne sont là que pour récompenser les valeureux guerriers qu'un coup d'épée a expédiés au Walhalla. Il est curieux de constater que chez les Allemands, qui ont amplement recueilli leur héritage, le Soleil est féminin et la Lune masculine.

4 - TAUREAU ET SERPENT

L'épopée akkadienne de GILGAMESH est la plus vieille de notre histoire. Roi légendaire de la cité d'Uruk, le héros est fier de sa force, il méprise les avances de la grande déesse ISHTAR tombée amoureuse de lui. Par dépit, elle lui envoie le Taureau céleste géant. Aidé de son ami intime ENKIDU (l'homosexualité masculine apparaît souvent comme un trait des cultes guerrières), Gilgamesh tue le gigantesque Taureau, mais il n'est pas au bout de ses peines. Le héros est à la recherche de la plante d'éternité. Après bien des épreuves et des péripéties dignes d'un thriller hollywoodien, il parvient à la cueillir au fond de la mer, mais un serpent l'avale. C'est ainsi que ceux qui se sont acquis une gloire éternelle n'ont pas pu devenir eux-mêmes éternels; l'Humanité l'a échappé belle, merci serpent!



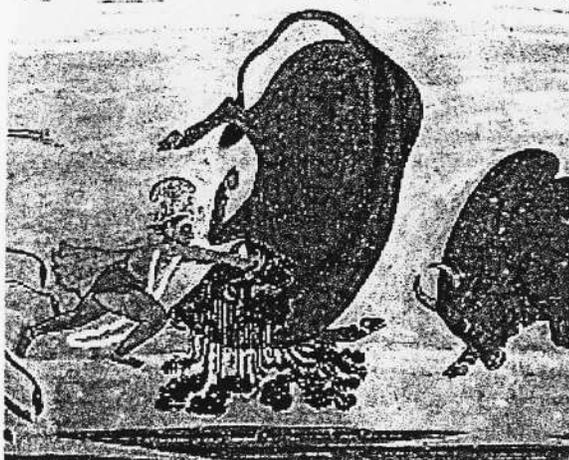
HERCULE TERRASSANT L'HYDRE

Le taureau, le serpent, et parfois le bélier sont les animaux fétiches des déesses de la fertilité; à ce titre, ils tombent sous les coups des nouveaux dieux et de leurs héros guerriers. Le taureau incarne à la fois la force de la nature et la puissance reproductrice. Ses cornes sont à l'image de la Lune dont les phases guident encore aujourd'hui certains agriculteurs attachés à leurs traditions.

Les Hébreux errant dans le désert et traînant avec eux leurs troupeaux ont été tentés par l'adoration de ce que la Bible nomme par dérision le "veau" d'or, avatar du taureau égyptien APIS que ces "immigrés" de culture pastorale avaient sans doute adopté. La Bible rapporte également que l'autel des holocaustes portait "à ses quatre angles des cornes faisant corps avec lui, et plaquées de bronze"; la tradition rapporte que le criminel qui parvenait à les saisir se mettait à l'abri du châtement; la corne faisait alors partie des symboles sacrés. Le croissant, ensemble des deux cornes, symbole pastoral et lunaire a naturellement trouvé place sur l'étendard des nations musulmanes imprégnées d'un puissant fonds de culture pastorale et nomade.

Il n'y a pas si longtemps en nos pays qu'on ne croit plus à la génération spontanée des asticots dans les fruits, des drosophiles dans la confiture ou des vers de terre dans les jardins. Pareillement le serpent, ce super-ver (les animaux étaient classés par leurs ressemblances et non par la génétique) semblait sortir lui aussi directement du sein de la Terre nourricière. Par ses mues, il exprime la puissance régénératrice de la nature.

Au début du II^e millénaire la future Athènes s'appelle encore CECROPIA, du nom d'un roi-serpent Cerrop dont la tradition fait le héros fondateur de la ville et auquel succéda un roi-prêtre nommé Erechthée. L'EURYNOME de la Grèce archaïque, autre Déesse-Mère, fut fécondée par le serpent OPHION et pondit l'œuf universel. La Déesse-aux-serpents de l'antique Crète brandit deux serpents et deux seins bien gonflés pour montrer sa puissance vitale.



KRISHNA LUTTANT CONTRE LES TAUREAUX

En Chine, le serpent devient le puissant Dragon, symbole de prospérité car il contrôle la pluie; il représente les forces brutes de la nature; quand il se secoue, la terre tremble. Dans les montagnes de Birmanie, on adore encore le Dieu-

Serpent dont dérive le rite du baiser au cobra que l'on célèbre encore aujourd'hui.

5 - LES COMBATS MYTHIQUES

On ne s'attaque pas de front aux croyances populaires, les hommes politiques le savent bien. Au lieu de s'en prendre directement aux déesses-mères de la fécondité révérees par la majorité paysanne de leurs peuples, les nouveaux maîtres qui ont acquis leur pouvoir par l'épée suscitent des dieux guerriers vainqueurs des anciennes déités, lesquelles sont reléguées à des rôles secondaires. Parallèlement, des légendes - la propagande de l'époque - voient le jour dont les héros s'en prennent aux animaux symboles de fertilité, principalement taureaux et serpents.

Le "livre des rois", épopée iranienne, relate en 50.000 distiques toute l'histoire des rois du pays depuis les origines. On y voit ZAKHAK, un roi ayant fait un pacte avec le démon, se faire habiter par d'horribles serpents noirs qui lui sortent des épaules. Il a beau les couper, ils repoussent comme des branches d'arbre. Zakhâk est présenté comme un tyran sanguinaire auquel on reproche les sacrifices humains coutumiers des religions de la fertilité (la circoncision en reste un substitut). Dans cette même épopée, on assiste au combat de ROSTAM, héros populaire iranien chevauchant son vaillant coursier, contre le Dragon, qu'il tue bien évidemment, comme dans toutes les légendes qui affirment la suprématie de la bravoure et de l'astuce guerrière sur les forces brutes d'une nature primitive.

De même qu'on magnifie le héros, on caricature le serpent, on le mime en dragon, un être hideux, redoutable mais pas très malin, qui crache le feu comme le fait la Terre dans ses volcans.



ROSTAM TUE LE DRAGON

Le serpent devient, petit à petit l'incarnation du mal. Il est de nos jours encore l'animal du Diable. Les indiens du Mexique ont conservé la vénération du QUETZALCOATL, le serpent à plumes, ancien dieu des Toltèques fils de COATLICUE déesse de la Terre dont

la jupe est tissée de serpents. Les Aztèques, peuple guerrier n'ont retenu de la pacifique civilisation Toltèque que les sacrifices humains qu'ils ont multipliés et dédiés à leur cruel dieu de la guerre HUITZILOPOCHTLI, un dieu assoiffé de sang.

Ces combats contre les forces brutes de la nature, c'est aussi Thésée tuant le Minotaure, Horus qui perce le serpent avec une épée, Apollon qui vainct Python, Hercule terrassant l'Hydre. Des bijoux sarmates représentent la lutte de guerriers contre le Dragon. C'est aussi la lutte du valeureux Siegfried contre le Dragon, un des thèmes favoris des Germains. Nous devons inclure dans ces hostilités à l'égard des animaux sacrés des déesses de la fécondité rétrogradés en monstres maléfiques, le combat de l'archange Michel contre le Dragon, celui de Saint Georges contre cette même bête infernale, celui de Sainte Marthe contre la terrible Tarasque, la légende du Dragon de la Brière dans l'estuaire de la Loire, et biensûr, notre GRAOUILLY.



ANGE COMBATTANT LA BÊTE (Espagne X^eS)

Les animaux pris comme symboles par les guerriers sont le lion et l'aigle. Les cotes du taureau et du serpent sont en baisse tandis que celle du lion dévastateur de bétail et celle de l'aigle voleur de poules est en hausse. Pour Aristote et Pline, l'aigle est l'ennemi du serpent. Une prophétie des Aztèques a conduit Huitzilopotchli, le fondateur de cette nation guerrière, à s'installer là où il verrait un aigle perché sur un cactus dévorant un serpent. Une sculpture de Persépolis représente un lion terrassant un taureau. Le sacrifice de taureau était celui qu'Apollon appréciait le plus. En Crète et à Mycènes, la lutte d'un athlète contre un taureau faisait partie des fêtes religieuses. La corrida

relève de cette coutume qui porte la marque des cultures guerrières : vaillance, sens de l'honneur, gloire du vainqueur.

Le lion et l'aigle, animaux fétiches des cultures guerrières, peuplent les armoiries nobiliaires; ils figurent encore de nos jours dans nombre de symboles nationaux, notamment en Occident. L'aigle y est parfois représenté un serpent sous les serres. Lion et aigle sont devenus de nos jours des qualificatifs, taureau et serpent aussi, mais beaucoup moins flatteurs.

6 - DES CROYANCES VIVACES

L'épisode du GRAOUILLY se situe au III^e siècle de notre ère. En ces débuts d'évangélisation de la Gaule, si la culture romaine domine dans les cités, les vieilles pratiques celtiques sont encore vivaces dans les campagnes, mais nul lettré n'a pris la peine de nous conter ce qui n'étaient pour lui que basses superstitions.

Il existe pourtant maintes traces de la persistance de cultes de la fertilité dans l'Empire Romain, ne serait-ce que celui de CYBELE, considérée par ses adeptes comme la mère des dieux. Les édiles de l'époque critiquaient la prolifération de sectes orientales comme MITHRA que l'on voit sacrifiant un taureau au musée de Metz, ou ISIS dont le culte faisait ombrage aux divinités romaines officielles. L'auteur des Actes des Apôtres cite l'attachement des gens d'Ephèse, une des plus grandes villes du Moyen Orient de l'époque (1^e siècle après J.C.) à "la Grande Déesse ARTEMIS" (Actes 19.24). Relevons aussi que le 15 août, date de l'Assomption est celle de la fête romaine de DIANE, protectrice de la nature. Dans le calendrier romain, le mardi dédié à MARS le guerrier, est précédé du lundi dédié à LUCINA, la Séléné des grecs, double d'Artémis.



Chez les Celtes, le lièvre animal sacré de la déesse de la fécondité, était en relation avec la Lune; on célèbre encore dans certaines régions le lièvre de Pâques, symbole du renouveau printanier.

Un chapiteau de l'église de Langogne (Lozère) du XII^e siècle est symptomatique de la persistance des cultes antiques de la fécondité dans certains milieux paysans même après un millénaire de christianisation. On y voit une femme nue se faire léter par deux serpents. Si cette allégorie est interprétée chrétiennement comme la punition infernale de l'impudicité, elle n'en est pas moins, et de manière flagrante, caractéristique de l'antique culte d'une déesse-mère.



7 - EN CONCLUSION

- Vu l'universalité des religions primitives de la fécondité, religions honorant les attributs des grandes déesses, taureau et serpent,
- Vu la persistance de ces croyances notamment dans les campagnes reculées (Divodurum était loin de Rome),
- Vu l'acharnement des religions, et notamment de la chrétienté à discréditer les dieux des religions précédentes et leurs attributs,

Il ressort que l'évêque Clément s'est attaqué au culte du serpent alors en honneur dans son secteur d'évangélisation. Comme on installait souvent les églises chrétiennes dans d'anciens sanctuaires païens, il est probable que ces rites étaient célébrés en secret à l'endroit même où il a installé son lieu de culte, et qu'il a dû y détruire toutes les représentations de serpents, de la même manière que certains curés modernes envoient à la

casse les statues en plâtre saint-sulpiciennes pour combattre des dévotions qui frisent la superstition. L'hypothèse d'une secte ophique répandue au II^e siècle ap.J.C. qui faisait du serpent le messager apportant aux hommes la connaissance salvatrice, n'est pas à exclure. Et de même que l'auteur de l'Exode dans la Bible n'a pas voulu nommer le taureau et n'en parle que sous la caricature du veau, la légende chrétienne de l'évêque Clément s'est bien gardée de rappeler à ses fidèles le culte du serpent, se servant du GRAOUILLY, monstre cruel et stupide, pour désigner la croyance des anciens.

Mais l'Histoire ne s'arrête jamais. On ne diabolise plus le serpent, on en protège les espèces. L'écologie, la promotion de la femme, la déculpabilisation de l'érotisme sont les éléments d'une révolution culturelle qui agite nos sociétés occidentales. On reconnaît à la toute-puissante GAIA une vie en propre, et la légitimité de faire payer à l'Humanité les outrages qu'elle commet à son égard. Des adorateurs de la Nature vont jusqu'à privilégier la protection des espèces sur le développement humain. Et le Darwinisme social, loi de nature que l'on oppose à l'Humanisme? En ces temps de réajustement des valeurs, il faut pas méconnaître l'avancée considérable des antiques civilisations guerrières qui ont permis à l'Homme de s'imposer à une nature hostile. A quand la paix entre lion et taureau? Entre aigle et serpent? Quel héros moderne va vaincre ce monstre sacré, la voiture, emblème d'une culture qui porte si gravement atteinte à notre Terre-mère?

Jean-Marie LANG





**UN DÉPUTÉ MOSELLAN,
VICTIME DE LA "GUILLOTINE SÈCHE"
SUR LES PONTONS DE ROCHEFORT**

par Arthur Solle

Jean-François Jenot naît, le 31 décembre 1734, à Briey, d'un père avocat. Il étudie à Paris et quitte l'université avec le titre de maître ès arts. Ordonné prêtre, le 10 avril 1762, il obtient la cure de Chesny, le 26 janvier 1766. L'assemblée de réduction, réunie à Metz, le 15 avril 1789, pour désigner le député et le suppléant du clergé du bailliage de Metz aux états généraux, le nomme suppléant de l'abbé François-Martin Thiébault, curé de Sainte-Croix de Metz et ancien supérieur du grand séminaire de Metz. Ce dernier démissionne, le 4 novembre 1789, et cède sa place à l'abbé Jean-François Jenot qui siège ainsi à la Constituante. Entre temps, la cure de notre paroisse, devenue vacante par le décès de l'abbé Martin Lhuillier, survenu le 13 mai 1789, lui échoit, le 18 mai de la même année.

Que faut-il entendre par "guillotine sèche" ? A cet effet, consultons le Grand Robert. A la rubrique "Guillotine", nous lisons, entre autres :

"Locution. Guillotine sèche : peine de déportation ou de relégation."

Quant aux "pontons de Rochefort", il s'agit de navires négriers, réquisitionnés par la Marine Nationale. Ils servirent, pendant la Révolution française, et par la grâce de la Convention, de camp de concentration flottant.

Phénomène que les historiens de la Révolution française passent sous silence. Et si nous consultons, à présent, un dictionnaire d'Histoire universelle, celui de Michel Mourre, à la rubrique "Ponton", nous lisons :

"Durant les guerres de la Révolution et de l'Empire, les prisonniers de guerre français aux mains des Anglais furent internés par ceux-ci dans des conditions souvent inhumaines, sur de vieux vaisseaux de ligne désarmés ancrés dans les rades de Portsmouth, Plymouth, Chatam ; les plus célèbres de ces pontons furent ceux de Cabrera en Espagne ou furent détenus les soldats pris après la capitulation de Bailèn (1808)."

Les historiens, en règle générale, nous apprennent l'existence de pontons anglais ainsi qu'espagnols, **“aux conditions, souvent inhumaines”**, mais pèchent par omission quant aux pontons de Rochefort, aux conditions plus qu'inhumaines. Du fait de l'entassement, de la mauvaise nourriture, des mauvais traitements infligés par les matelots aux déportés, 545 sur 829 prêtres internés périrent sur ces navires négriers, soit 65,74 %, soit près des deux tiers. L'état d'esprit des geôliers, nous pouvons le comparer à celui du commandant des volontaires de La Rochefoucauld, chargé de la garde des déportés de la Haute-Vienne, de la Corrèze, de la Creuse, de la Dordogne, lors du passage de la chaîne dans cette ville :

“Si vous étiez des animaux, on pourrait avoir quelque pitié pour vous, mais étant des monstres, vous ne méritez aucune compassion.”



Dans ces conditions, les geôliers se transforment en bourreaux comme nous le verrons ci-après.

Mais revenons aux pontons de Rochefort dont nos historiens ignorent jusqu'à l'existence. Une anecdote vous éclairera sur cette méconnaissance. En août 1992, je passe mes vacances à Rochefort-sur-mer, me rend à la Bibliothèque Marine de la ville et demande à un préposé de consulter les documents sur les pontons. Le brave homme revient et me remet une documentation sur les pontons anglais et sur les pontons espagnols. Lorsque je le remercie et que je lui demande de me fournir des documents sur les pontons de Rochefort et non sur ceux des Anglais ou des Espagnols, il m'avoue qu'il ne connaît pas de pontons à Rochefort, mais qu'il s'en informera auprès de son supérieur. Ce qu'il fait et me remet enfin la documentation adéquate.

Revenons à Jean-François Jenot, député à la Constituante. Pendant la Terreur, il est mis en "état d'arrestation, le 5 nivôse de l'an II", soit le 25 décembre 1793. Interné sur le "Washington", l'un des pontons de Rochefort, il meurt le 14 octobre 1794, victime de la guillotine sèche.

Pour quelle raison les Jacobins du district de Metz se sont-ils acharnés sur Jean-François Jenot, constituant et prêtre constitutionnel ? Et pour le savoir, remontons quelque peu le temps.

Dans le courant du mois de mai 1790, le Comité ecclésiastique de l'Assemblée nationale parachève son oeuvre de réorganisation de l'Église de France et dépose son projet sur le bureau de l'Assemblée, le 29 du même mois. Après un débat assez terne où l'opposition se cristallise autour du Concordat de 1516, la Constituante adopte, le 12 juillet 1790, le décret sur la Constitution Civile du Clergé. Pour qu'un décret, adopté par le pouvoir législatif, ait force de loi, il faut qu'il soit promulgué par le pouvoir exécutif, en l'occurrence le roi qui dispose d'un droit de veto. Malgré son aversion pour le décret, Louis XVI autorise sa promulgation, le 24 août. Le haut-clergé, menacé dans ses intérêts, s'oppose à cette loi, et ces gallicans bon teint, contrairement à leurs habitudes, en appellent à la papauté qui fait la sourde oreille.

Cette attitude du Saint-Siège s'explique par les troubles qui viennent de naître dans l'enclave pontificale de France, Avignon et le comtat Venaissin. Depuis le mois de juin, la population, influencée par des meneurs, réclame son rattachement à la France. Une brusque condamnation de la Constitution par le pape entraînerait ipso facto l'annexion de l'état pontifical à la France, et la curie ne l'ignore pas. Aussi cette attitude du Saint-Siège, plus politique que religieuse, ne répond-elle pas à l'attente du haut clergé.

Prenons connaissance de quelques articles de la Constitution Civile du Clergé qui se divise en quatre titres :

"TITRE I - DES OFFICES ECCLÉSIASTIQUES

Art. 1.- Chaque département formera un seul diocèse et chaque diocèse aura la même étendue et les mêmes limites que le département.

Art. 2.- Les sièges des évêchés des quatre-vingt-trois départements du royaume seront fixés (.....). (suivent les noms des villes où les évêchés seront établis). Tous les autres évêchés existant dans les quatre-vingt-trois départements du royaume, et qui ne sont pas nommément compris au présent article, sont et demeurent supprimés.

Art. 3.- Le royaume sera divisé en dix arrondissements métropolitains, dont les sièges seront Rouen, Reims, Besançon, Rennes, Paris, Bourges, Bordeaux, Toulouse, Aix et Lyon. (Suivent les noms des arrondissements et les départements qui les composent)."

Lors des négociations du Concordat de 1801, la papauté acceptera la réorganisation de l'Église de France qui, de 127 sièges apostoliques, passe à 83 ; les archevêchés, de 18 à 10. Et pour reprendre, une phraséologie récente, il fallait "**dégraïsser le mammouth**".

"Art. 4.- Il est défendu à toute église ou paroisse de France, et à tout citoyen français, de reconnaître en aucun cas, et sous quelque prétexte que ce soit, l'autorité d'un évêque ordinaire d'une puissance étrangère, ni celle de ses délégués résidant en France ou ailleurs ; le tout sans préjudice de l'unité de foi et de communion qui sera entretenue avec le chef visible de l'Église universelle, ainsi qu'il sera dit ci-après."

C'est le cas des évêchés de Metz, Nancy, Saint-Dié, Toul et Verdun qui dépendaient de Trèves et celui de l'évêque de Strasbourg, suffragant de l'archevêque de Mayence.

"Art. 6.- Il sera procédé incessamment, et sur l'avis de l'évêque diocésain et de l'administration des districts, à une nouvelle formation et circonscription de toutes les paroisses du royaume ; le nombre et l'étendue en seront déterminés d'après les règles qui vont être établies."

Art. 7.- L'église cathédrale de chaque diocèse sera ramenée à son état primitif, d'être en même temps l'église paroissiale et l'église épiscopale, par la suppression des paroisses et par le démembrement des habitations qu'il sera jugé convenable d'y réunir."

Art. 8.- La paroisse épiscopale n'aura pas d'autre pasteur immédiat que l'évêque. Tous les prêtres qui y seront établis seront ses vicaires et en feront les fonctions."

Art. 9.- Il y aura seize vicaires de l'église cathédrale dans les villes qui comprendront plus de dix mille âmes, et douze seulement où la population sera au-dessous de dix mille âmes."

Le chanoine Paul Lesprand nous confirme que :

"La nouvelle circonscription des cures de la ville de Metz réduisait les quatorze paroisses au nombre de cinq, dont deux avec un siège nouveau (cathédrale et Saint-Vincent), mais en y ajoutant quatre oratoires ou succursales."

*"Art. 20.- Tous titres et offices autres que ceux mentionnés à la présente constitution, les dignités, canonicats, prébendes, demi-prébendes, chapelles, chapellenies, tant des églises cathédrales que des églises collégiales, et tous chapitres réguliers et séculiers de l'un et l'autre sexe et tous autres bénéfices et prestimones (fonds affecté à l'entretien d'un prêtre, sans titre de **bénéfice**) généralement quelconques, de quelque nature et sous quelque dénomination que ce soit, sont, à compter du jour de la publication du présent décret, éteints et supprimés sans qu'il puisse jamais en être établi de semblables."*

TITRE II - NOMINATION AUX BÉNÉFICES

Art. 1.- A compter du jour de la publication du présent décret on ne connaîtra qu'une seule manière de pourvoir aux évêchés et aux cures, c'est à savoir, la forme des élections.

Art. 2. - Toutes les élections se feront par la voie du scrutin et la pluralité absolue des suffrages.

Art. 3.- L'élection de l'évêque se fera dans la forme prescrite et par le corps électoral indiqué dans le décret du 22 décembre 1789, pour la nomination des membres de l'assemblée du département."

La nomination de l'évêque par un corps électoral, composé d'électeurs chrétiens et non-chrétiens, fait perdre à l'Église son indépendance ; au domaine spirituel, sa prééminence. Dans l'esprit du décret du 12 juillet 1790, la Constituante exige que l'autorité spirituelle et religieuse dépende des citoyens comme l'autorité publique. Mais l'Église de France, par ce décret, perd-elle vraiment son indépendance ? Pour le savoir, remontons le temps.

Le 07 juillet 1438, Charles VII promulgue, à Bourges, la Pragmatique Sanction. Dirigée contre la cupidité du fisc pontifical, elle concrétise, en outre, une alliance du clergé et du roi contre le pape et la curie. En matière de foi et de discipline, le concile est supérieur au pape. Les bénéfices des évêchés et des abbayes ne peuvent être conférés par le pape mais, conformément aux canons, par les chapitres et par les religieux, à la suite d'élections régulières approuvées par le roi. Les annates (je reviendrai sur la définition de ce terme) sont supprimées. Attaquée par la papauté, elle restera en vigueur jusqu'à la mort du roi, puisque Louis XI, son fils et successeur, l'abolira, en partie seulement, le 27 novembre 1461; année de son accession au trône. L'abolition sera réaffirmée dans le concordat, passé entre François Ier et Léon X, le 18 août 1516.

Le concordat de 1516, dit de Bologne, régira les relations entre le Saint-Siège et le Royaume de France. jusqu'à sa suppression par le décret du 12 juillet 1790. Il faisait du roi le maître de l'Église de France. En compensation, la papauté percevait à nouveau les annates : en clair, douze mois de revenu des évêques et des abbés nommés par le roi de France auxquels le Souverain Pontife accordait l'investiture canonique. Le Clergé, l'Université et le Parlement s'élevèrent contre le concordat, car ils considéraient - et je cite - **"le pape et le roi comme deux particuliers qui se seraient entendus pour léser un tiers"**.

Les pouvoirs qu'avait la papauté dans les nominations, le concordat ne les donnait pas à l'Église de France mais au roi qui en abusera. Et François Bluche confirme cette perte d'indépendance de l'Église gallicane, dont le responsable n'est autre que le pape Léon, dixième du nom :

"La noblesse de cour, la noblesse des provinces, la Robe et la bourgeoisie voisinent dans le corps épiscopal nommé par Louis XIV. Une réaction nobiliaire diminuera sous Louis XV la part des hommes nouveaux, la supprimera sous le règne de Louis XVI."

Les derniers rois de l'Ancien Régime appliquèrent la politique du "spécial copinage" ; ce qui fit qu'en 1789 il n'y avait plus un seul roturier sur les sièges apostoliques du royaume. Seule, la noblesse profitait de la spoliation de 1516. En 1790, la Constituante n'admettait plus la souveraineté de droit divin mais la souveraineté nationale. Aussi retira-t-elle au prince son droit de nomination et le transféra-t-elle au peuple souverain. Et pour les gallicans bon teint, l'Église de France revenait aux premiers temps du christianisme, lorsque le peuple élisait ses pasteurs par acclamation.

Nous connaissons mieux, à présent, les méfaits du concordat de Bologne mais, il est bon de le rappeler qu'à Metz il n'a été mis en application qu'en 1668. Par un indult du 23 mars, Clément IX confère à Louis XIV le droit de nommer aux Trois-Évêchés. Georges d'Aubusson de la Feuillade a été le premier de nos prélats nommé par le roi de France. Auparavant, le chapitre cathédral nommait à notre évêché, en vertu du concordat germanique : le concordat de Vienne du 19 mars 1448, passé entre Nicolas V, premier grand pape de la Renaissance, et Frédéric III, empereur du Saint Empire germanique.

"Art. 19.- Le nouvel évêque ne pourra s'adresser au pape pour en obtenir aucune confirmation ; il lui écrira comme au chef visible de l'Église universelle, en témoignage de l'unité de la foi et de la communion qu'il doit entretenir avec lui."

Par cet article, le pape n'a plus le droit de donner à l'élu l'investiture canonique. Le décret le met devant le fait accompli.

Le Titre III détermine le traitement du clergé. Il passe, dans la plupart des diocèses, à 12 000 livres, pour les évêques. La portion congrue, en terme moderne, le S.M.I.C., atteint à présent les 1200 livres, contre 700 sous l'Ancien Régime. Un évêque perçoit, de ce fait, dix fois plus qu'un curé de campagne. Les évêques voient d'un mauvais oeil la diminution de leurs revenus qu'on évalue en moyenne de 40 à 50 000 livres. En 1789, les curés de notre diocèse évaluent les revenus de leur évêque, Monseigneur Louis Joseph de Montmorency-Laval, et le fixent à 300 000 livres. Convertissons les revenus de notre évêque, celui d'un curé au SMIC, celui d'un vicaire au RMI, en francs actuels et par mois :

- ◆ - Mgr Louis Joseph de Montmorency-Laval 300 000 francs ;
- ◆ - un curé de campagne 7 000 francs ;
- ◆ - un vicaire 3 500 francs.

La Constitution Civile du Clergé octroyait ainsi 12 000 francs à notre évêque au lieu de ses 300 000 francs. Le revenu mensuel du cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg, s'élevait à 1 000 000 de francs...

Le Titre IV traite de la résidence à laquelle étaient astreints les évêques et les curés ainsi que les modalités à remplir pour obtenir l'autorisation de s'absenter. L'absentéisme était l'un des fléaux de l'épiscopat de l'Ancien Régime. Déjà le Concile de Trente (1545-1563) préconisait l'obligation à résidence.

Ne nous étonnons donc plus que seuls cinq ou six évêques acceptèrent le décret. Ramenons leur refus à une question de gros sous...

Après la promulgation du décret, adversaires et partisans de la Constitution se combattent avec acharnement et lancent brochures sur brochures. De leur côté, les évêques publient des mandements contre la nouvelle organisation de l'Église de France et oublient le précepte évangélique **“de rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu”**. Toute cette effervescence retarde la mise en application du décret. Pour mettre un terme à toute opposition, un député mosellan, Jean Georges Charles Voidel, avocat à Morhange, et député de l'arrondissement de réduction de Sarreguemines, dépose une motion à l'Assemblée, le 26 novembre.

Le serment à la Constitution Civile du Clergé serait prêté, dans la huitaine, par les évêques, par les curés, par les vicaires, par les professeurs des séminaires et des collèges. Le refus entraînerait la perte de leurs fonctions. Le lendemain, l'Assemblée nationale adopte le décret que le roi ratifie le 26 décembre.

Je vous donne lecture des 4 articles de la motion Voidel :

“Art. Ier - Les évêques, les ci-devant archevêques, les curés conservés en fonctions seront tenus, s'ils ne l'ont pas fait, de prêter le serment auquel ils sont assujettis par l'article 30 du décret du 24 juillet dernier... En conséquence ils jureront... de veiller avec soin sur les fidèles du diocèse, de la paroisse qui leur est confiée, d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout leur pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi, savoir : ceux qui sont actuellement dans leur diocèse ou dans leurs cures, dans la huitaine ; ceux qui en sont absents, mais qui sont en France, dans un mois ; et ceux qui sont en pays étranger, dans deux mois, le tout à compter de la publication du présent décret.

II.- Les vicaires des évêques, les supérieurs et directeurs des séminaires, les vicaires des curés, les professeurs des séminaires et des collèges, et tous autres ecclésiastiques, fonctionnaires publics feront dans le même délai le serment de remplir leurs fonctions avec exactitude, d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout leur pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi.

III.- Le serment sera prêté un jour de dimanche à l'issue de la messe, savoir : par les évêques, les ci-devant archevêques, leurs vicaires, les supérieurs et directeurs des séminaires, dans l'église épiscopale ; et par les curés, leurs vicaires et tous autres ecclésiastiques fonctionnaires publics, dans l'église de leur paroisse, et tous en présence du conseil général de la commune et des fidèles. A cet effet, ils feront par écrit, au moins deux jours d'avance, leur déclaration au greffe de la municipalité de leur intention de prêter le serment et se concerteront avec le maire pour en arrêter le jour.

IV.- Ceux des dits évêques, ci-devant archevêques, curés et autres ecclésiastiques fonctionnaires publics, qui sont membres de l'Assemblée nationale et qui y exercent actuellement leurs fonctions de députés prêteront le serment qui les concerne respectivement, à l'Assemblée nationale dans la huitaine du jour auquel la sanction du présent décret y aura été annoncée ; et dans la huitaine suivante ils enverront un extrait de la prestation de leur serment à leurs municipalités.”

Le 26 décembre, Louis XVI promulgue le décret. Dès le lendemain, un ancien élève du grand séminaire de Metz, l'abbé Henri Grégoire, curé d'Embermesnil (Meurthe), futur évêque constitutionnel du Loir-et-Cher, monte à la tribune de l'Assemblée, invite ses collègues députés à l'imiter et prête le fameux serment. Deux autres prêtres lorrains donnent l'exemple au clergé de France et font leur prestation : l'abbé Jean-Baptiste Aubry, curé de Véel (Meuse), futur évêque constitutionnel de ce département, et Jean-François Jenot, curé de Moulins, futur martyr de la Terreur. Ces trois ecclésiastiques prêtent ainsi leur serment conformément à l'article 4 du décret du 27 novembre 1790.

Nous ne revenons plus sur les tribulations de ses prestations de serments révolutionnaires ni sur les conditions de son arrestation. Il suffit de se reporter aux articles parus dans Arena n° 4 , pages 74 à 87 et Arena n° 5 , pages 26 à 40.

Conditions de détention et martyre de Jean-François Jenot, curé de Moulins

Dans un premier temps, nous suivrons la chaîne qui les conduit de Metz à Rochefort et, dans un second temps, nous assisterons à leur calvaire sur les pontons de la Marine Nationale.

Vingt-cinq écrits émanent de témoins directes, dont dix-huit de rescapés. Nous emprunterons à Nicolas Jean Thibiat, ancien supérieur du grand séminaire de Metz et vicaire général de notre diocèse, quelques extraits du récit de l'acheminement des déportés de la Moselle vers Rochefort. Deux convois quittent Metz : le premier, le 21 avril 1794 ; le second, le 16 mai. Nicolas Thibiat et Jean-François Jenot, notre curé, font partie de ce dernier. La chaîne - convoi des déportés - parcourt quelque 706 kilomètres, en 27 étapes, arrive à destination, le 15 juin ; soit une durée de 30 jours.

“On partit donc, un vendredi, 16e jour de mai, vers les cinq heures du soir, au milieu d'une foule immense, dont les uns applaudissaient au spectacle, les autres gémissaient dans un morne silence... Dix gendarmes étaient chargés de les conduire, et s'il leur fut recommandé de molester ceux qu'ils tenaient entre leurs mains, ils s'acquittèrent fidèlement de leur devoir...”

L'abbé Thibiat n'aime pas les gendarmes et s'en plaint à plusieurs reprises, dans son écrit, alors que, dans d'autres relations, des confrères leur reconnaissent quelque humanité. A l'égard des prêtres constitutionnels il manque d'objectivité et, de la part d'un prêtre, de charité. Le premier jour, dès l'arrivée à Pont-à-Mousson, il écrit :

“La, on se reconnut réciproquement et l'on vit avec peine que les déportés n'étaient pas de la même classe : il y avait parmi eux plusieurs constitutionnels, et par conséquent, beaucoup de précautions à prendre pour ne pas troubler la paix, si nécessaire en de telles circonstances. Quelques-uns des prêtres fidèles s'affligeaient de se voir ainsi confondus avec des prévaricateurs, eux, qui avaient obéi à leur conscience ; on leur répondit que Dieu avait ses desseins dans ce mélange, et que la vérité paraîtrait avec plus d'éclat, par la conduite différente des uns et des autres, ce que la suite des événements confirma.”

Jean-François Jenot fait partie de ces **“prévaricateurs”** puisque, en tant que député à la Constituante, il vote le décret de la Constitution Civile du Clergé. Ce mépris à l'égard des constitutionnels me met mal à l'aise et me porte à conjecturer que les **“bons réfractaires”** se sont désolidarisés, au cours de leur détention, de ces **“mauvais jureurs”** les rendant responsables de leurs maux.

“Le mercredi 21, les déportés arrivèrent à Dommartin-le-Saint-Père. Les habitants du lieu s'empressaient de procurer des lits aux déportés, se montrant, par leur conduite charitable et respectueuse, absolument étrangers aux scènes d'horreur qui avaient eu lieu dans cette commune, où l'on avait revêtu les pourceaux des ornements sacrés...”

Le 24, jour de samedi, on partit de Troyes sur des voitures extrêmement incommodes ; elles étaient très élevées et sans échelles ; placés deux à deux, il fallait se tenir fortement attaché l'un à l'autre pour ne pas tomber... On arriva à Villeneuve-l'Archevêque où l'on fut logé dans deux auberges...

Le 27, mardi des Rogations, les déportés furent conduits à Courtenay et logés dans des auberges. Cette petite ville leur parut remplie d'une populace suréminemment patriote, qui les insulta à leur arrivée et à leur départ...

Le 29, jour de l'Ascension et en même temps jour de décade, ils quittèrent ce malheureux gîte et allèrent à Bellegarde... Les déportés furent reçus et accueillis au château, et bientôt les habitants vinrent demander grâce aux gendarmes de se partager les prêtres pour les héberger dans leurs maisons : cette soirée fut un moment d'adoucissement aux peines des déportés, pour les disposer à en souffrir de nouvelles...

On partit d'Orléans le dimanche 1er juin, pour se rendre à Beaugency, où l'on devait passer deux nuits... On mit les déportés dans une étroite prison, où l'on passa ces deux nuits, les uns sur l'escalier, les autres sur le plancher. Un déporté, âgé de 74 ans, trouva dans ce misérable réduit la maladie qui abrégéa bientôt ses souffrances...

Le 4 juin, les déportés furent conduits par la Loire à Amboise, et le lendemain ils voyagèrent aussi par la Loire ; mais ces deux jours furent très pénibles par les injures grossières qu'ils eurent à endurer de la part des passagers, des gendarmes et des femmes même. A Amboise, les déportés furent logés dans des auberges, ce qui donna facilité de soulager le malade. Mais le séjour fut trop court pour que ces soulagements fussent efficaces...

Le 6 juin, les déportés quittèrent sans regret la ville de Tours pour se rendre à la petite ville de Sainte-Maure, où ils furent logés dans des auberges avec séjour ; ils voulurent en profiter pour soulager le malade. Mais il était trop tard...

Le 8 juin, jour de la Pentecôte, on se disposa à partir, les gendarmes donnèrent des ordres pour que les déportés montassent sur les voitures, et chacun se mettait en devoir de partir. Deux déportés vinrent encore voir (le malade), et l'un d'eux s'apercevant qu'il délirait, engagea l'autre à appeler leurs confrères ; mais avant qu'ils n'arrivassent, le malade, muni d'une dernière absolution, rendit l'âme à son Créateur...



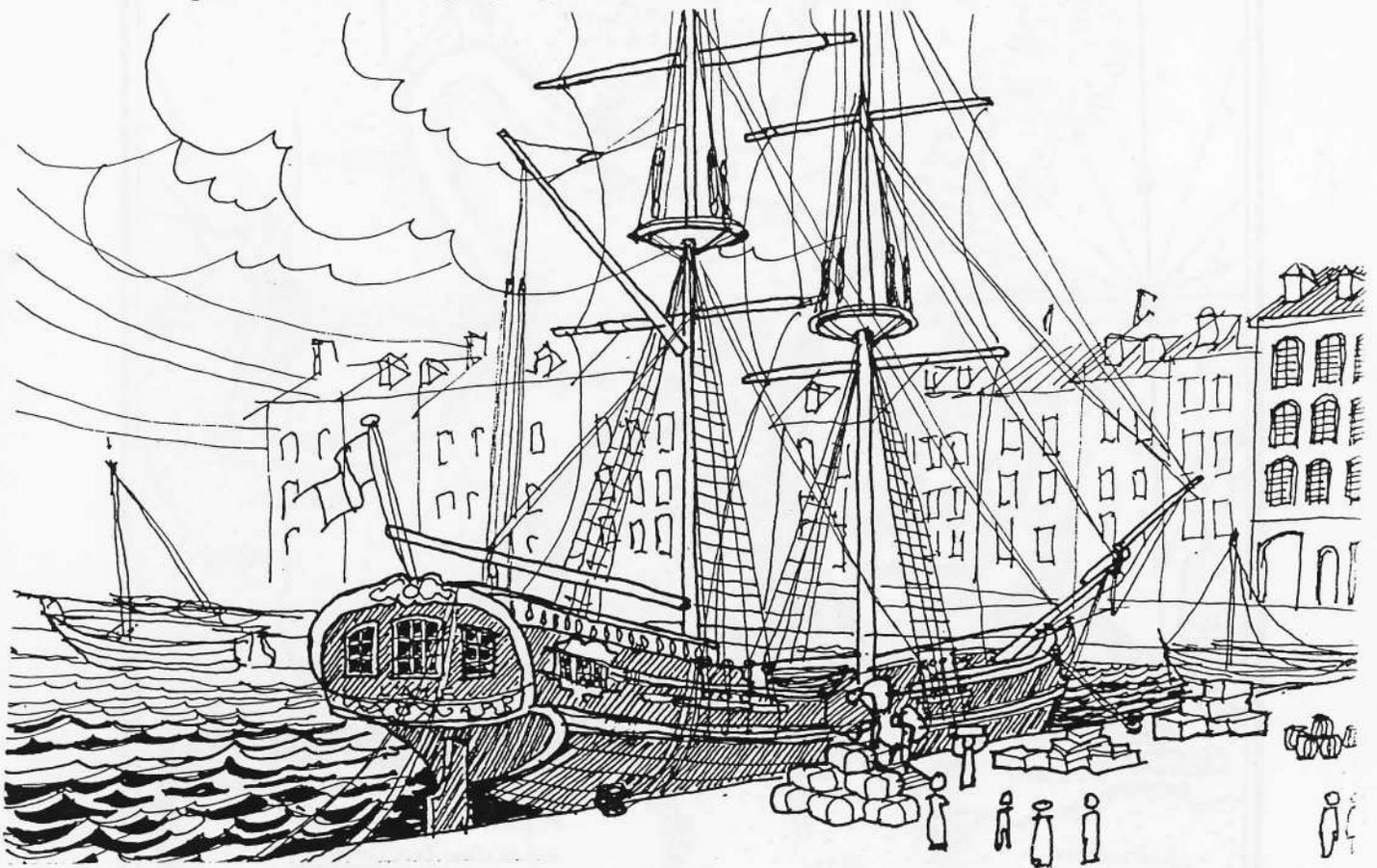
CARTE DE L'ENTREE DE LA CHARENTE
ET DES ENVIRONS DE ROCHEFORT

Le 9, lendemain de la Pentecôte, on partit de Châtelleraut. La route se dirigea, à dessein sans doute, par la promenade de cette petite ville, où l'on rencontra un tombereau tendu en noir et attelé de chevaux affublés d'étoles et de chasubles, le tout accompagné de chants lugubres pour insulter les déportés."

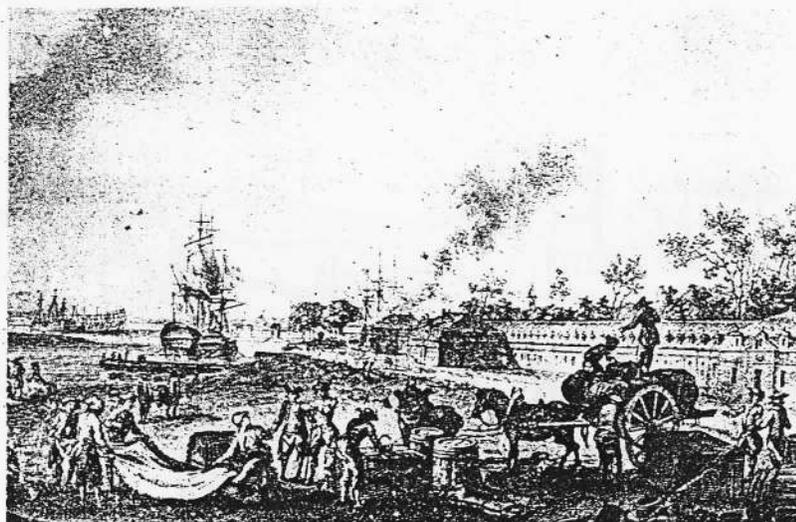
Le soir de ce jour, ils arrivent à Poitiers, où ils subissent la **"terrible fouille"**. Toutes les chaînes passant par Poitiers subissent le même sort.

"Le 15 juin, jour de la Sainte-Trinité, on quitta le dernier gîte pour se rendre à Rochefort : ainsi, le voyage, depuis le moment du départ, fut d'un mois entier."

Durant ce mois, les prêtres rencontrèrent des aigrefins qui s'apitoyaient sur leur sort pour mieux les dépouiller. Mais ce qui attend les déportés sur les pontons de Rochefort dépasse en horreur ce qu'ils avaient enduré jusqu'à présent.



Les pontons de Rochefort ne sont pas des navires désarmés, mais deux navires négriers, les **"Deux-Associés"** et le **"Washington"**, en parfait état de marche. Réquisitionnés par la Marine Nationale, ils serviront de camp de concentration flottant. Le premier servira de geôle à quelque 400 déportés ; le second, à quelque 300 déportés venus de différents départements. Les survivants, et premiers embarqués, y séjourneront pendant 302 jours. Essayons de nous représenter une journée à bord de ces prisons flottantes et commençons par son terme, en nous référant au rapporteur de **"La Cause des Prêtres déportés"** ainsi qu'aux écrits des rescapés :



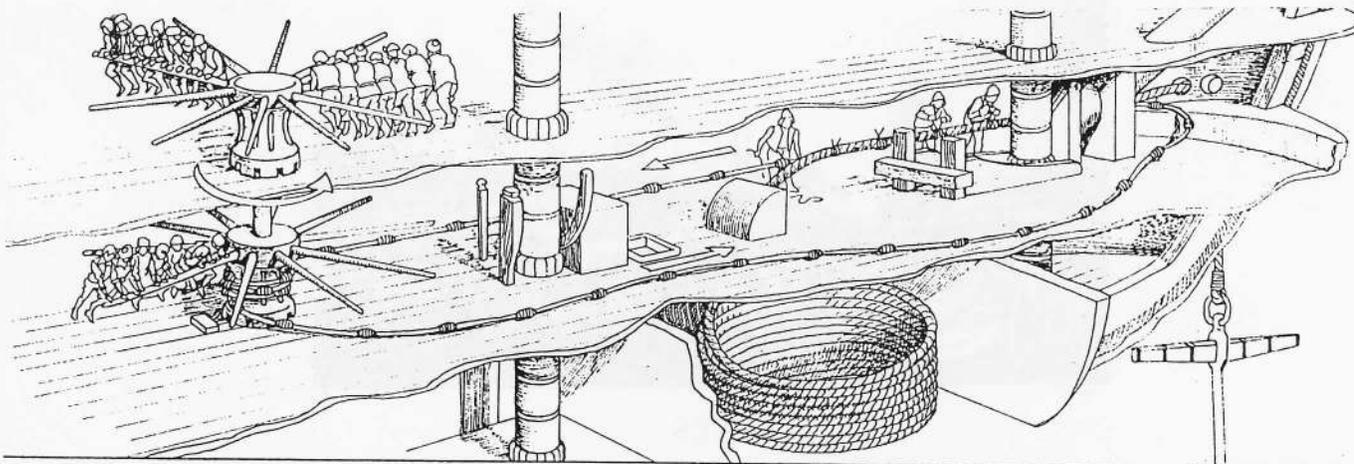
LES PONTONS DE ROCHEFORT

1794

"...alors que ce moment de la journée" - selon le rapporteur - "est pour tout homme le début d'un repos réparateur, il était au contraire, pour les prêtres, celui du paroxysme de la souffrance tant les conditions de réclusion avaient été rendues inhumaines."

"A huit heures du soir," - selon un rescapé - "j'entends le fatal sifflet qui annonce l'ordre de descendre dans les cachots. J'aperçois sur toutes les figures un mouvement d'horreur involontaire, semblable à celui qu'inspirerait l'approche d'un tombeau où il faudrait s'ensevelir tout vivant. La garde qui nous environne précipite nos pas. En un instant, je me trouve en bas de l'écoutille de l'entrepont. Je n'y suis pas encore entré que déjà je me trouve suffoqué. Il en sortait des exhalaisons fétides et brûlantes qui m'arrêtent dès les premiers pas. Il fallait cependant se décider à entrer dans cette fournaise ardente. Pour parvenir à l'endroit qu'un confrère charitable m'avait ménagé auprès de lui, il me fallut passer au-dessus d'une quarantaine de corps douloureusement étendus, forcé à chaque pas de froisser les membres des malheureux qui obstruaient le passage. Pressé moi-même dans tous les sens, j'étouffais, et ce ne fut qu'après des efforts pénibles que je pus me rendre à la place désignée. J'étais inondé de sueur."

"Une fois la totalité des déportés entassés dans l'entrepont pour la nuit," - selon le rapporteur - "les matelots verrouillaient la porte qui fermait la cage où se trouvait l'échelle de l'écoutille... Cette situation durait jusqu'au matin, quoiqu'il arrivât. Il n'a pas manqué d'incidents où la vie de tel déporté, voire même de tous, se trouvât mise en danger : rien n'y faisait ; l'entrepont restait clos malgré tous les appels à l'aide... plusieurs prêtres y moururent d'asphyxie, de fièvre ou de délire."



La remontée de l'ancre se fait au moyen du grand cabestan. Une grosse ancre pèse 3,50 tonnes; elle est tenue par un câble de plus de 50 centimètres de diamètre, long de 120 brasses (194 mètres) et pesant 6 tonnes. Le cabestan doit donc exercer une traction de près

de 10 tonnes; 140 hommes, 70 par pont, l'actionnent. Comme le câble est trop gros pour être enroulé directement, il est hissé par l'intermédiaire d'un « tournevire », cordage à nœuds sans fin.

“... il était impossible” - selon un rescapé - “de se tenir sur son séant ou de s'étendre sur le dos, dans un espace si étroit, nous étions réduits à rester sur le côté, à même les planches, la tête des uns aux pieds des autres, en sorte que chacun respirait l'odeur des pieds de ses deux voisins. Nous dépassions presque tous la taille de cinq pieds, quelques-uns approchaient de six ;” (5 pieds correspondent à 1m.62 ; 6 pieds, à 1m.94) “il fallait donc se contracter, se raccourcir, se recourber sur soi-même pour tenir dans une longueur de cinq pieds. De là la circulation du sang gênée, les jointures engourdis, les nerfs dans une tension forcée, des douleurs inexprimables, des crampes qui faisaient jeter les hauts cris et le désir légitime d'être délivré de la vie par celui qui nous l'avait donné.”

La nuit, certaines personnes se lèvent pour faire leurs besoins :

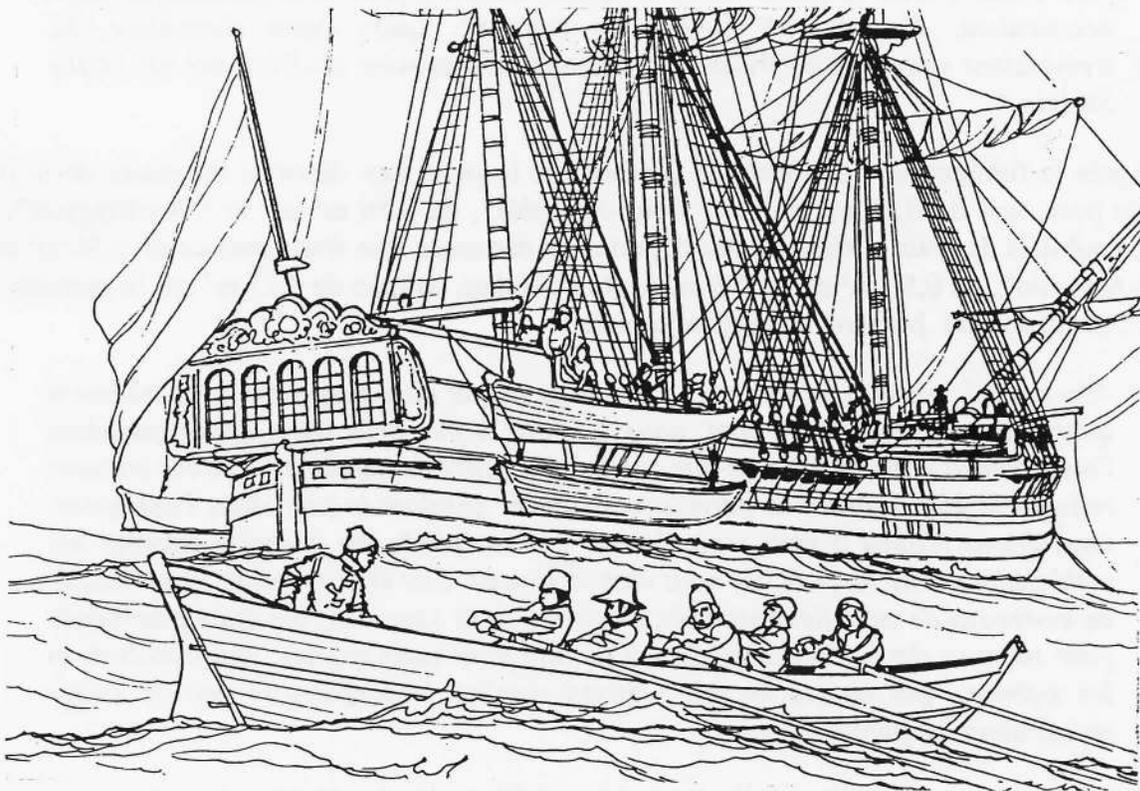
“Aux quatre extrémités de l'entrepont” - selon le rapporteur - “étaient disposés des baquets de bois destinés aux besoins naturels des déportés. Ces baquets étaient cause d'un double supplice ; d'abord par les exhalaisons infectes qui en sortaient, et aussi par les allées et venues continuelles qu'ils occasionnaient.”

“Les baquets” - selon un rescapé - “ne pouvaient, comme on s'en doute bien, suffire à une aussi grande quantité de malheureux : aussi la nuit touchait à peine à son milieu que des flots d'ordures et d'immondices coulaient de toutes parts et nous inondaient, en même temps qu'ils répandaient la corruption et la mort. Plus d'une fois nous demandâmes au moins la liberté d'aller vider ces tonnes d'ordures : on fut toujours sourd à nos prières, ou si on les entendait, ce n'était que pour y répondre par des outrages ou des railleries féroces .”

“... encore y avait-il” - selon un autre rescapé - “toujours un déporté et même deux qui n'avaient pas d'autres places pour se mettre et qui se trouvaient fort heureux de pouvoir passer la nuit sur ces sièges. Jugez de l'embarras quand il fallait aller à ces bailles, on était obligé de se traîner sur les corps les uns des autres, car on ne pouvait même marcher à quatre pattes ; quand on revenait, il fallait errer longtemps sans pouvoir retrouver sa place, souvent on s'égarait jusqu'à ne plus savoir où l'on était, on ne se reconnaissait qu'en tâchant d'appeler ses voisins, qui presque toujours n'étaient pas en état de parler assez haut pour se faire entendre, de sorte qu'à chaque instant on était foulé par ceux qui allaient et venaient, cherchant leur place où ils pussent s'arrêter.”

“Puis vient l'ultime épreuve de la nuit.” - selon le rapporteur - “Celle que pratiquement toutes les relations rapportent comme ayant laissé le souvenir le plus effroyable : une fumigation endurée entre une demi-heure et une heure (les témoignages varient un peu), provoquée par des boulets chauffés au rouge et plongés dans un baquet de goudron. Cette opération, prétendument effectuée pour purifier l'air, avait lieu en présence des déportés, en réalité dans le but d'altérer rapidement leur santé.”

“...on nous régalaient tous les matins,” - selon un rescapé - “mais au moment seulement où nous allions vider le cachot, d'une fumigation de goudron. Cette opération consistait à plonger dans un petit tonneau plein de cette matière, deux ou trois boulets rouges, et tellement rouges qu'ils produisaient quelquefois, au milieu des épaisses ténèbres où nous étions plongés et des matières combustibles



qui nous environnaient, une flamme subite, aussi dangereuse qu'effrayante. On se hâtait de l'éteindre, il est vrai ; mais ce qu'on ne cherchait point à arrêter, ou plutôt ce qu'on avait pour but de produire, c'était une fumée épaisse et d'une odeur forte et âcre, qui se répandait par flots dans notre cachot et qui, pour prévenir la maladie, commençait par nous donner la mort. Aussitôt chacun de tousser, de moucher, de cracher jusqu'à l'extinction. Encore si on eût permis à ceux que cette fumée incommodait le plus de sortir : mais une pareille grâce était presque sans exemple. Ainsi, que l'on fut enrhumé, pulmonique, asthmatique, n'importe ! Il fallait, malgré qu'on en eût, respirer cette fumée irritante, dût-on cracher le sang, dût-on rendre l'âme au milieu des efforts et des espèces de convulsions qu'elle occasionnait."

"Pendant que durait ce tourment" - selon un autre rescapé - "nous étions obligés de nous coucher sur le plancher pour ne pas tousser jusqu'à cracher le sang ; ce qui malgré cette situation arrivait encore à quelques-uns."

Je terminerai ces horreurs de la nuit avec le témoignage de l'enseigne de vaisseau qui commandait les **"Deux-Associés"** :

"... je faisais descendre dans le fond de la cale un baril de goudron. Un boulet rouge y était plongé, et le bitume en vapeur épaisse se répandait partout. Ah! les calotins ! Ils criaient, ils suaient, ils étouffaient, ils n'avaient plus d'air, c'est vrai, mais enfin cette purification républicaine avait sa raison dans les règlements. Une sueur âcre, visqueuse, gluante, chargeait l'atmosphère embrasée. Les aristocrates ont dit que les damnés ne connaissent pas ce supplice. Les aristocrates ne m'ont pas rendu justice. Quand tous les corps étaient haletants, fumant et suant par tous les pores, je faisais ouvrir les panneaux. Je commandais : Tout le monde sur le pont ! Alors tous, à peine vêtus, à tâtons, dans un pêle-mêle fantastique, tous accouraient. J'aurais fait fusiller un traînard. Leurs dents claquaient. Ils tremblaient sous la bise froide, ils frissonnaient comme on frissonne en pleine Sibérie."

Après la fumigation, commence la journée sur le pont. Les déportés disposent de la moitié avant du pont, soit de 0,38 m² sur les **"Deux-Associés"**, de 0,50 m² sur le **"Washington"**. Pour dormir, j'oubliais de vous le signaler, les déportés ne disposent que d'une surface de 0,50 m² sur les **"Deux-Associés"**, de 0,55 m² sur le **"Washington"** et d'un volume de 0,27 m³ sur le premier, et de 0,34 m³, sur le second. Mais revenons à la journée :

"Au reste," - selon un rescapé - "à cela près que nous respirions plus aisément quand nous étions sur le pont, nous y étions à peu près aussi gênés que dans l'entrepont et nous ne faisons que changer de genre de supplice. Comme on nous refusait le plus souvent la permission d'entrer pendant le jour dans l'entrepont, nous étions réduits à nous tenir debout sur nos pieds des journées entières sur cette petite partie du pont qui nous était délaissée. Elle était toujours embarrassée de morceaux de mâts liés ensemble, de câbles et de tonneaux, qui étaient arrangés pour ne nous donner presque aucune facilité pour nous asseoir. Les vieillards et les infirmes, qui étaient en assez grand nombre, occupaient le peu de sièges qu'offraient les pièces de bois."

Les déportés sont astreints à une corvée désagréable, celle de vider les baquets :

"Tous les jours," - selon un rescapé - "encore une dizaine de nous devaient à leur tour porter sur le pont et jeter à la mer les immondices de la nuit. Elles étaient contenues dans six grands baquets très-pesants et très difficiles à manier. Il fallait les monter par une échelle d'une douzaine de degrés. L'un de nous montait en avant, et un autre soutenait le baquet dont la moindre oscillation le couvrait d'ordure. Mais la charité nous apprenait à vaincre les répugnances de la nature ; nous nous réjouissions de pratiquer cette vertu les uns envers les autres, même dans les services les plus vils."

"Durant la journée," - selon le rapporteur - "les besoins de la nature doivent se satisfaire à la poulaine, c'est-à-dire tout à fait à l'avant du navire. Cela n'est pas sans danger pour des hommes totalement étrangers à la navigation, parmi lesquels beaucoup de vieillards."

"Placés auprès de la poulaine," - selon un rescapé - "sur certaines pièces de bois souvent très éloignées l'une de l'autre ; nous étions comme sur un précipice ; la mer que nous voyions sous nous, et qui était parfois très agitée, nous faisait frémir."

"Un prêtre nettoyait tous les jours la poulaine," - selon un autre rescapé - "lieu destiné pour les besoins naturels, pour ôter à l'équipage l'occasion de blasphémer le saint nom de Dieu, ce qu'ils ne manquaient de faire, lorsqu'ils la trouvaient sale."

A bord des anciens navires, le cabinet d'aisance se situait dans la poulaine, pièce de bois qui s'avancait au-delà de la proue du vaisseau sous le beaupré.

Survolons, puisque le temps presse, la question de la nourriture. Les déportés avaient droit à 190 grammes de pain :

"Encore était-il quelquefois moisi ou vermoulu..." - selon un rescapé - "Figurez-vous la croûte du pain le plus cuit, qu'on aurait fait sécher de nouveau au four, au point d'avoir besoin d'être brisée et concassée. C'était pitié de voir nos pauvres vieillards, dépourvus de dents et dévorés par la faim, ronger, comme ils le pouvaient, avec des gencives amollies par le scorbut et toutes ensanglantées, cet insalubre et pénible aliment."

Du pain, passons aux fèves :

"Les fèves" - selon un rescapé - "étaient dans des caisses de sapin, que les rats, qui étaient à bord en aussi grand nombre que nous, perçaient et y faisaient leur demeure ; on mettait ces fèves dans la chaudière et sans les nettoyer et lorsqu'on nous donnait nos gamelles, il fallait ôter les crottes de rats qui surnageaient, avant d'en faire usage."

Quant au poisson ainsi qu'à la viande :

"...on nous donnait " - selon un rescapé - "de la morue ou de la viande. Mais quelle viande et quelle morue ! De la viande à moitié cuite, en si petite quantité, et d'une si mauvaise qualité, qu'il fallait être aussi fortement aiguillonné par la faim que nous l'étions, pour oser nous y attaquer..."

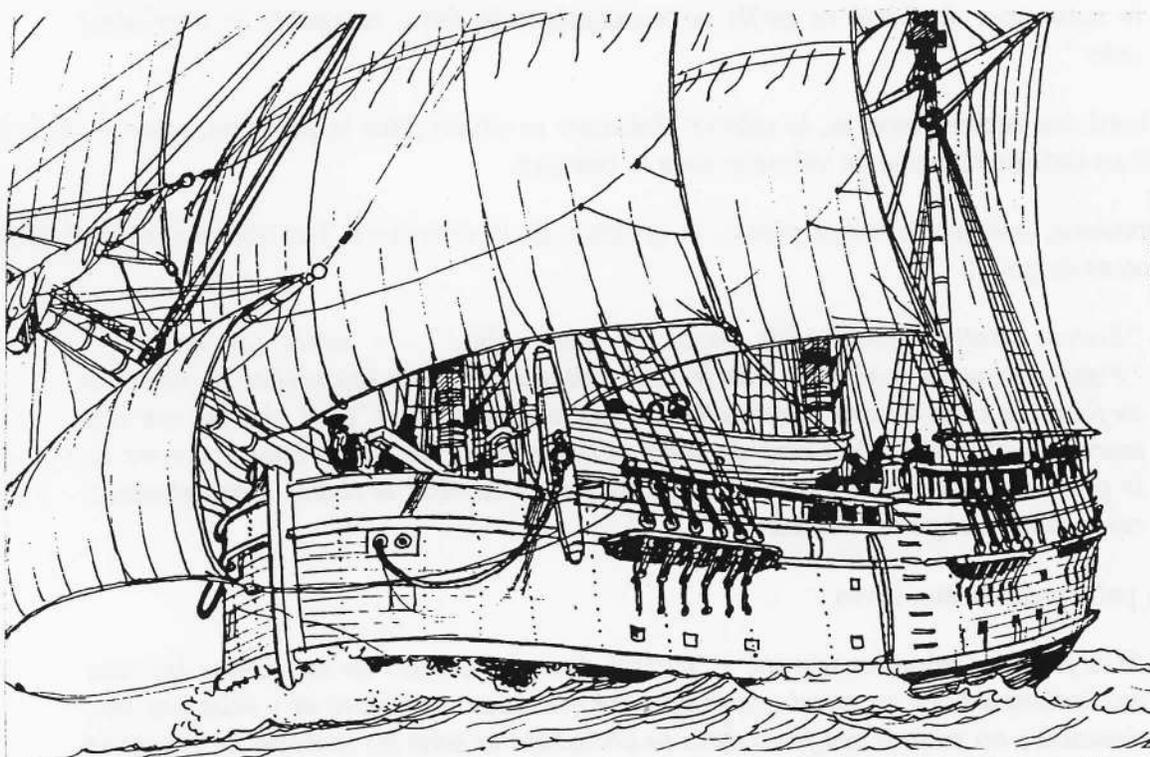
Car on affectait de former les portions des déportés d'os décharnés, et des parties de l'animal qui répugnent le plus au goût, telles que la rate, les mâchoires, etc... Et quelle morue aussi ! De la morue presque point détrempée, retirée de la chaudière longtemps avant le repas, et par conséquent froide et dure, outre que le vinaigre dans lequel elle baignait achevait de la rendre coriace, en resserrant ses chairs chanvreuses et que la très petite quantité d'huile qu'on répandait dessus, seulement pour la forme et par simagrée, n'était pas capable de la ramollir."

A propos de la soupe :

"Je ne puis m'empêcher de dire ici que sur le Bonhomme-Richard," - selon un rescapé - "on a donné la soupe, dans les mêmes baquets qui avaient servi pour la nuit, sans les avoir lavés auparavant."

Un autre rescapé nous révèle que, sur les "Deux-Associés" :

"...les matelots qui se trouvaient à la hune arrosaient de temps en temps de leur urine l'assemblée des déportés et leurs baquets de nourriture, en accompagnant cette aspersion de chants et de propos aussi odieux que l'action même."



"Pour leur boisson," - selon le rapporteur - "les prêtres disposaient d'une ration de vin journalière et, théoriquement, d'eau douce à volonté. En réalité, cette eau stagnante était souvent infecte".

"Pour nous désaltérer," - selon un rescapé - "nous n'avions presque toujours qu'une eau de cale, corrompue et remplie de vers, presque noire comme l'encre, qui exhalait une odeur insupportable, et laissait dans la bouche un goût de pourriture que rien ne pouvait détruire."

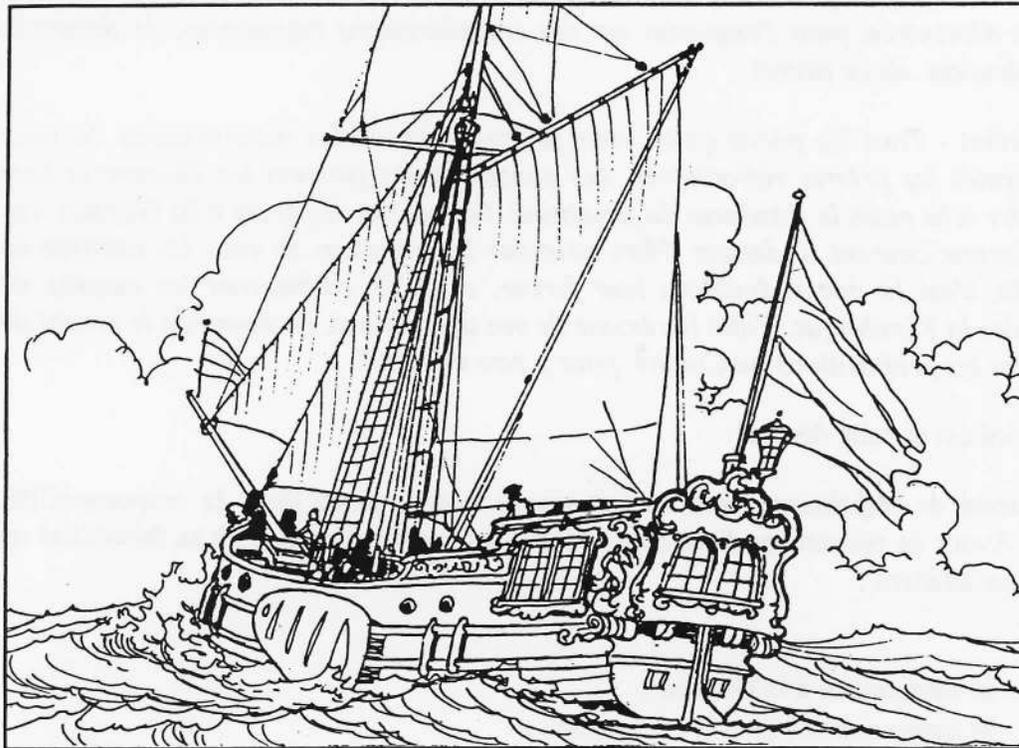
"Quant au vin," - selon un autre rescapé - "il était ordinairement bon, quoiqu'un peu épais chacun avait sa demi-bouteille par jour."

"Comme le vin qu'on charge sur les vaisseaux" - selon Nicolas-Jean Thibiat - "doit être de bonne qualité, celui qu'on servit aux déportés se trouva excellent, et c'est à la bonté de ce vin qu'on doit la conservation du petit nombre de ceux qui survécurent à cette épreuve."

Après ces témoignages que j'ai abrégés, ne nous étonnons donc plus du nombre de morts que devaient enterrer les déportés : 545 morts sur 829, soit 65,74 %, soit les deux tiers, dont Jean-François Jenot, le 14 octobre 1794. Mais cette mortalité réjouissait les équipages :

"Aussitôt qu'un de nos confrères mourait sur les hôpitaux," - selon un rescapé - "on hissait au haut des mâts un pavillon tricolore, pour annoncer à l'équipage des Deux-Associés cette nouvelle. A l'instant, des cris de "Vive la République ! Vive la sainte Montagne !" se répétaient dans tout le bâtiment ; on faisait voler les chapeaux, en s'écriant : "Voilà encore un scélérat de moins ; quand donc verra-t-on périr le dernier ?"

En matière de conclusion, il nous faut trouver les responsables, directs ou indirects, de ce génocide et déterminer la faisabilité de la déportation des prêtres à la Guyane française.



Assistons, mesdames, mesdemoiselles et messieurs, à la séance du Comité de législation, qui propose, ce jour-là - nous sommes le 24 juillet 1793 - le mode d'exécution du décret qui ordonne la déportation des prêtres à la Guyane française et suivons une partie des débats :

“-Danton - Il ne faut pas nous venger du poison que nous avons reçu du Nouveau-Monde en lui envoyant un poison non moins mortel. Je demande que les prêtres réfractaires soient jetés sur les plages d'Italie, c'est la patrie du fanatisme.

...

-Cambon - Je m'oppose à cette mesure ; nous avons déjà l'expérience des inconvénients qu'elle entraîne, ce sont les prêtres déportés chez nos voisins, qui, réunis à Jersey et à Guernesey, sont venus fanatiser la Vendée et former l'armée des rebelles ; ...

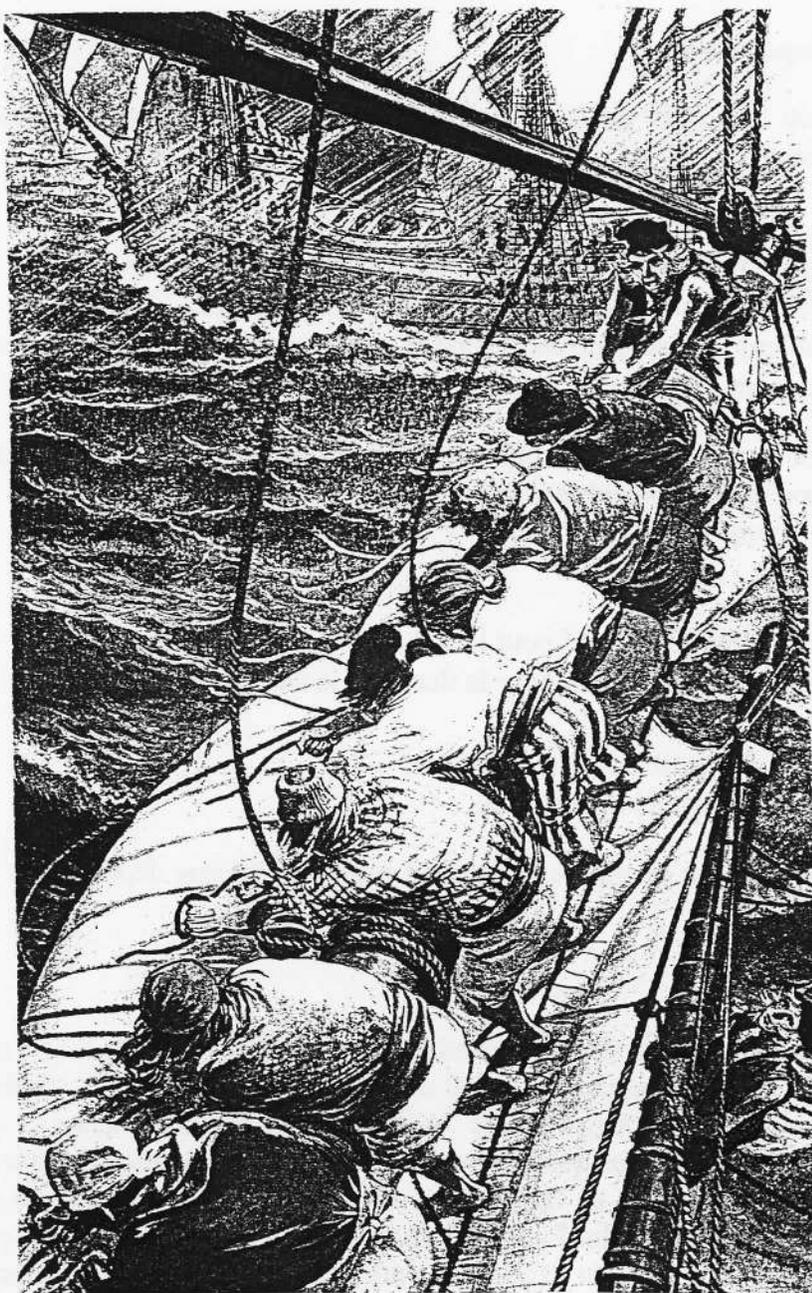
-Robespierre - Il est permis de s'étonner qu'on ait choisi les circonstances où nous nous trouvons pour agiter une question si délicate. La Convention nationale a rendu un décret sage pour éloigner du sol français la peste contagieuse des prêtres fanatiques, et c'est aujourd'hui qu'on nous propose de la rapprocher de nous. On oublie donc que s'ils restent en France ils seront toujours un point de ralliement pour les conspirateurs, et qu'une sédition contre-révolutionnaire pourrait à tout moment les délivrer et lâcher au milieu de nous ces bêtes féroces. On oublie donc que, du seuil de leur prison, ils pourraient encore empoisonner le peuple par leurs écrits sacrilèges. On oppose au décret qui les éloigne de nous la difficulté du transport. Je ne connais point cette difficulté, mais il faut qu'elle soit bien démontrée, pour l'emporter sur ces considérations imposantes. Je demande l'exécution de ce décret.

Thuriot - Tous les partis qu'on vous propose offrent des inconvénients. Si vous enfermez les prêtres réfractaires, des conspirateurs peuvent les délivrer et leur mettre à la main le flambeau du fanatisme. Si vous les déportez à la Guyane, vos vaisseaux courent le danger d'être pris par les ennemis. Si vous les envoyez en Italie, c'est là que redoublera leur fureur, et qu'ils calculeront les moyens de perdre la République. Voilà le résumé de vos discussions. Je demande le renvoi de toutes les propositions au Comité, pour y être mûries.”

Le renvoi est ensuite décrété.

Le Comité de législation, cela ne fait aucun doute, porte donc la responsabilité de cette déportation. Avant de rechercher d'autres responsables, intéressons-nous à sa faisabilité qui dépend de plusieurs paramètres :

- ◆ - la subsistance à la Guyane ;
- ◆ - le temps nécessaire aux campagnes ;
- ◆ - le coût de l'opération ;
- ◆ - le ravitaillement.



La subsistance à la Guyane

La Guyane française qui compte 18000 habitants, dont 1000 à 1500 blancs subvient à peine à ses besoins. En outre, lorsque Louis XVI envoya des Français dans cette colonie, 12 000 de ces malheureux succombèrent aux conditions climatiques. La décision de déporter 50 000 à 60 000 prêtres en Guyane équivaut à un génocide.

Le temps nécessaire aux campagnes

Un navire négrier ne transporte que 400 détenus. Retenons 50 000 et non 60 000 prêtres à déporter ; divisons 50 000 par 400 et nous obtenons un quotient de 125 campagnes à effectuer. Une campagne dure 8 mois dans le meilleur des cas. Si nous disposons d'un seul navire, il nous faut un délai de 23 ans et 4 mois ; de 10 navires - chose impossible -, soit 15 départs par an, 8 ans et 4 mois ; de 20 navires, soit 30 départs, 4 ans et 2 mois. A l'époque nous disposions, tout au plus, de 5 navires armés en négrier. Il aurait fallu ainsi 16 ans et 8 mois pour mener à bien la déportation.

Le coût de l'opération

Les experts du Ministère de la Marine établissent une prévision de dépenses, par déporté, après le débarquement :

- ◆ - rations alimentaires, pendant 6 mois2 346 livres
- ◆ - habillement, durant 2 ans 254 livres
- ◆ - ameublement, ustensile de cuisine et outils aratoires.....123 livres
- ◆ - soit un total de 2 723 livres

En multipliant ce total par le nombre de déportés, nous arrivons à un coût de 136 150 000 livres. Comme les experts n'incluent nullement le coût des campagnes, dans leurs prévisions, il nous faut ajouter à cette somme :

- ◆ - 4 mois de ravitaillement pour la traversée des déportés ;
- ◆ - 8 mois de ravitaillement pour la durée de la campagne ;
- ◆ - les frais de personnel ;
- ◆ - les frais d'entretien du matériel ;
- ◆ - l'amortissement de ce matériel.

Le budget d'une nation en guerre ne pouvait pas absorber une dépense qui s'élevait à plus de 200 000 000 livres...

Le ravitaillement

Une lettre que le Directeur des Vivres adresse au Ministère de la Marine nous fait découvrir que le ravitaillement d'un seul navire, soit 400 déportés, soulevait bien des difficultés... Quoiqu'en dise monsieur Maximilien de Robespierre, le 24 juillet 1793, ces campagnes de déportation étaient impossibles à réaliser. Ces chiffres que je vous ai donnés étaient connus puisque je les relève dans les débats des différents Comités de l'Assemblée Nationale. Malgré cela, le 06 pluviôse de l'an II (25 janvier 1794), le Comité de Salut Public publie son arrêté de déportation des prêtres réfractaires. C'est l'époque, ne l'oublions pas, du "Grand Comité" et de l'apogée de Robespierre. Le Conseil exécutif (Conseil des ministres), entièrement subordonné aux directives du Comité, ne fait qu'appliquer les décisions de celui-ci. La responsabilité de la déportation des prêtres sur les pontons de Rochefort incombe donc à Robespierre, ce tyran. Les Jacobins ont ainsi interné les prêtres, au nom de la liberté, et les ont fait souffrir et mourir, au nom de la fraternité. Comme toute sanction implique qu'à l'origine existe une infraction, il s'agit, dans le cas qui nous intéresse, de l'insoumission d'une partie de notre clergé à la Constitution Civile du Clergé. La responsabilité de l'insoumission incombe donc à la hiérarchie de l'Église de France qui, d'emblée, refuse le fameux décret.

Avant de rejoindre Rome, passons par l'Autriche où Marie-Thérèse et Joseph II, respectivement mère et frère de Marie-Antoinette, reine de France, appliquent une politique religieuse, inspirée du gallicanisme : le josphisme. Les souverains autrichiens réforment leur Église en supprimant tous les ordres contemplatifs ainsi qu'en soumettant toutes les publications pontificales au placet impérial. En 1782, Pie VI, mécontent de cette réforme, se rend à Vienne et tente, en vain, de ramener Joseph II à la raison. L'année suivante, l'empereur rencontre le Souverain Pontife à Rome. Nouveaux entretiens... nouveaux désaccords...

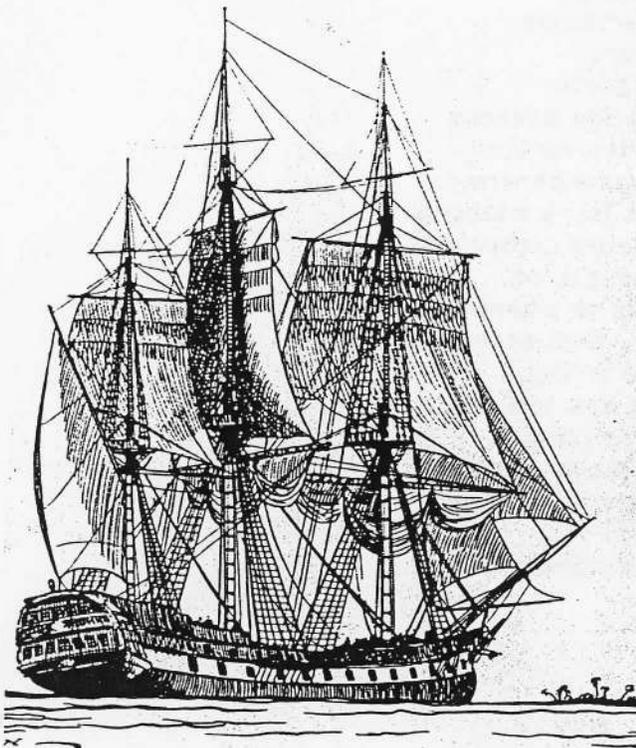
Huit ans plus tard, les mêmes causes produisent des effets... différents. En acceptant tacitement la réforme de l'Église autrichienne, entreprise par des souverains, mais en fulminant ses deux bulles contre la Constitution Civile du Clergé, réforme entreprise par une Assemblée nationale, le Souverain Pontife ne condamne pas la politique religieuse de la Nation, mais bel et bien les idées nouvelles. Alors, que Rome reconnaisse enfin son erreur ! et qu'Elle admette sa responsabilité dans l'insoumission d'une partie du clergé de France.

Après Robespierre, après Rome, la Convention thermidorienne porte une très lourde responsabilité dans la mort des prêtres déportés. Pour tous les historiens, la Terreur prend fin après les journées des 9 et 10 thermidor de l'an II, soit les 27 et 28 juillet 1794, qui voient la chute de Robespierre et de ses compagnons. Prennent part à cette conjuration les représentants en mission rappelés à Paris par le patron des Jacobins. Comme ils craignaient pour leur vie, ils décident de se débarrasser du tyran, et je vous livre, leur nom et leur hauts faits d'armes :

- ◆ - Barras instaure la Terreur dans le Sud-Est ;
- ◆ - Carrier organise les noyades collectives à Nantes ;
- ◆ - Fouché organise la Terreur à Lyon ;
- ◆ - Fréron réprime avec férocité la contre-révolution dans le Sud-Est de la France ;
- ◆ - Tallien organise la Terreur à Bordeaux.

Pourquoi ces "**Terroristes**" qui prennent, à présent, le pouvoir ne libèrent-ils pas les prêtres déportés ? Sur les 545 prêtres décédés sur les pontons de Rochefort, 380 meurent après Thermidor, soit 69,72 %, en gros 70 % : plus des deux tiers.

En clair, nous pouvons affirmer que la responsabilité de la "**guillotine sèche**" incombe à monsieur Maximilien de Robespierre, aux Jacobins ainsi qu'aux "**Terroristes**" de la Convention thermidorienne. Quant à l'Église, n'aurait-elle pas dû rendre à César ce qui n'appartenait pas à Dieu mais bien à César ?



Arthur Holle

Les illustrations proviennent des livres suivants :

Jacques Hérissay : Les pontons de Rochefort . *Librairie Académique Perrin*. 1937.

Pierre Brochard in P.-H. Sträter : A bord des grands voiliers du XVIIIe siècle. *Hachette* . 1979

Yves Bottin & Pierre Vaucher : Trafiquants d'esclaves.BD. *Nathan*. 1978

Un jour qu'il avait bien mangé
Le lion, en se curant les dents
Trouva que c'était bien fatigant
De chercher à longueur de journée
Un gibier qui somme toute
Lui était destiné. Alors
Il convoqua à Bretenvoute
Ses sujets les plus forts,
Ceux qui lui font concurrence.
Vous utilisez des moyens
Leur dit-il, que notre science
Déclare déloyaux et malsains.
La Terre est à tous. Vivez
Comme je vis moi-même
Sans souci de vous cacher
Dans vos terriers, derrière vos emblèmes.
C'est tricher que de chasser la nuit
Ou de grimper aux arbres.
Je déclare à partir d'aujourd'hui
Que j'inscris dans le marbre
Une loi qui interdit
Le recours à toutes ces ruses
Et à ces basses tricheries
Dont vos races sans cesse abusent.
Tous les ambassadeurs
Sous peine d'être mangés
Approuvèrent en chœur
L'impérial décret.
Mais ils s'aperçurent bien vite
Que la loi du plus fort,
Darwinique donc véridique,
Leur fait plus de tort
Que de bien. Sans parler
Des petits peuples des savanes
Des montagnes et des forêts
Auxquels on donne une banane
Pour qu'ils ouvrent leurs maisons
Leurs terriers et leurs cachettes.
C'est la liberté leur dit-on
Une liberté qui plus ne s'arrête
A celle des autres. Ceci étant,
Pour s'éviter toute critique
Et tout ostracisme des tenants
De la léonine pensée unique,
De nos voix aussi acclamons
Le nouvel ordre mondial
Imposé par notre roi Lion
Aux relations interanimales!

J.M. Lang

HAIKU

*Effrontée orchidée
Qui tire la langue
A celui qui l'admire*

*Il pleut, je me grouille
Ca mouille, ça gadouille
C'est le fête à la grenouille*

*Petit tas de plumes sur l'herbe
Drame de l'oisillon
Repas du faucon*

*Le carré de l'hypoténuse ...
Je n'aime pas les carrés
Comme il est beau ce nuage !*

*La vie, la mort, qu'importe!
Le temps indifférent tourne les pages
Tiens, il pourrait bien pleuvoir!*

*Grenouille qui guette la mouche
Rat qui guette la grenouille
Dans le ciel la buse tourne*

*Le Soleil brille pendant le jour
La belle affaire! Vaudrait mieux
Qu'il nous éclaire quand il fait nuit!*

*Mille yeux de l'Univers
Les étoiles brillent dans la nuit
Faut-il la nuit pour mieux voir?*

*Il est tombé serrant son fusil inutile
Pour lui la guerre c'est un morceau de fer
Dans un morceau de chair*

*Corbeau vole une noix à l'arbre
Et s'enfuit content de son larcin
L'arbre branle du chef: c'était pour offrir*

*Goutte à goutte la pluie
L'arbre pleure, l'herbe ploie
Pitche! sur la tête de la fourmi*

J.M. Lang

N° 3
Spécial
Exposition 97

Arena



AD BASILICAS

LE QUARTIER DES BASILIQUES AU SABLON

Société d'Histoire du Sablon

SOMMAIRE

	PAGES
S	
Article	
M	3
NS ET LA MORT	4
DU QUARTIER DES BASILIQUES	6
	9
CHRON	
POS	13
ID	15
E	20
APOTRES/SAINT-ARNOULD/SAINT-JEAN	25
JLD/LES SAINTS-APOTRES/SAINT-JEAN	26
NE	35
NT/SAINT-FELIX	38
SAINT-AURICE/SAINTE-MARGUERITE	49
	53
SAINT-CLEMENT	57
	58
	62
	66
INT-ARNOULD/LES SAINTS-APOTRES	69
PTISTE	70
	74
	80
	84
RITE/SAINT-EPVRE/SAINT-AURICE	90
SAINT-THIEBAUT	91
UX-MARTYRS	95
IADELEINE	98
SAINT-EPVRE/SAINTE-MARGUERITE	101
S-CHAMPS	102
X-ARENES	105
	112
N	118
SAINTE-MARIE	123

'Histoire
blon

METZ
CULTURE

Notre numéro spécial "AD BASILICAS" sur les nombreuses églises du Sablon qui avaient valu à ce quartier l'appellation de "QUARTIER DES BASILIQUES" est toujours disponible (100F - 15,25€). Dont extrait ci-après. Merci à leurs auteurs (textes Arthur HOLLE - dessins Pierre COUSTANS - cartes Michèle GRANDVEAUX).

Les Anciennes Eglises du Quartier des Basiliques

Sainte-Marie-aux-Martyrs

Dénomination :

"*Sancta Maria foras civitatem - Sancta Maria - ecclesia sanctae Mariae - Sancta Maria ante sanctum Clementum - Sancta Maria ad martyres - dedicatio sancte Marie ad martires - Ecclesia parochialis beate Marie ad martires - Sancta Maria infra basilicas - Sancte Maria ad basilicas - Sancta Maria extra muros urbis - Nostre Dame a martres - Nostre Dame au Martire - Nostre Dame aux martres, devers Saint-Clément - Marie-aux-Martyrs - Sainte Marie a Mairtres - Sainte-Marie-aux-basiliques : dénomination moderne.*" (Roch-Stéphane Bour)

Emplacement :

"L'emplacement est indiqué par les épithètes topographiques. L'église est dite "**hors de la ville**" par opposition à celles dédiées à la Vierge qui se trouvent, soit à l'intérieur de l'enceinte, soit tout près des murs. "**Infra**" ou "**ad basilicas**" désigne le grand quartier du Sablon; "**ante sanctum Clementum**" précise encore plus l'emplacement qui est indiqué sur la planche II de l'Annuaire XIX (1907), surtout d'après le parcours des processions du Cérémonial de la cathédrale et 'de celui de Samt-Arnould." (Roch-Stéphane Bour)

Le sanctuaire se situait rue de la Chapelle, à l'opposite de la rue Dom Calmet (Emplacement très approximatif) :



Patron tutélaire

Pour comprendre ce double vocable, rendons-nous à Rome :

"Il y avait à Rome, au VII^e siècle de notre ère, un temple païen, le Panthéon, dont les origines pouvaient se rattacher à la bataille d'Actium. Incendié en l'an 80 avant Jésus-Christ, puis sous le règne de Trajan, il avait été deux fois reconstruit sous Domitien et Adrien, restauré, en 202, par Septime-Sévère et Caracalla. Finalement, il fut fermé comme temple païen au IV^e siècle, sous Théodose. Au VII^e siècle, le pape Boniface IV, avec la permission du gouvernement de Constantinople, le consacra au culte chrétien sous le titre de Sainte-Marie et de tous les martyrs, le 13 mai 610 ou 613. A cette occasion, un légende parle d'une translation considérable de reliques : 38 chariots, a-t-on dit, tirés des catacombes. L'anniversaire de la dédicace de l'église, coïncidant avec cette translation, marquerait la première phase dans l'établissement d'une fête collective en l'honneur des saints martyrs. Ainsi l'a interprété, dans son martyrologe, Adan, en rédigeant sa notice du 13 mai." (Vie des Saints).

Le Panthéon de Rome. Agrippa, vainqueur à Actium, fait construire un temple qu'il dédie à Jupiter. Les deux formants, pan et théos - tous et dieux - nous apprennent qu'ensuite ce sanctuaire recevait les statues de tous les dieux. Mais, en 392, Théodose interdit l'entrée des temples et désaffecte ainsi le Panthéon. Pillé par les barbares, il menaçait ruine, lorsque le pape Boniface, quatrième du nom (608-615), le transforme en église chrétienne.

Dans un premier temps, l'Eglise fêtait tous ses martyrs, le 13 mai, anniversaire de la première dédicace du Panthéon. Sous le pontificat de Grégoire, quatrième du nom (827-844) se déroule, un premier novembre, la seconde dédicace de ce sanctuaire qui donnera naissance à notre fête de la Toussaint. Le pape Grégoire, septième du nom (1073-1085), fixera définitivement, au premier novembre, la fête de tous les saints.

Notre Panthéon national suit une trajectoire inverse : primitivement destiné au culte religieux, il passe définitivement au culte republicain, en 1885.

Au cours de la guerre de succession d'Autriche, le roi Louis, quinzième du nom, se rend ~ Metz :

"Le 4 aoust, le Roy est arrivé en cette ville ; " - selon Jacques Baltus - "le 8, il est tombé malade ; le 13, il a reçu le Saint Viatique, et le 15, l'Extrême Onction."

Contre toute attente, le souverain se rétablit et quitte notre ville, le 29 septembre 1744. Le parti dévot considère la guérison du roi comme miraculeuse. De son côté, Louis, le Bien-aimé, pense la devoir à l'intervention de sainte Geneviève. Aussi lui rend-il une cérémonie d'action de grâce, le 17 novembre 1744, et promet-il de remplacer la vieille église Sainte-Geneviève par un nouvel édifice plus somptueux.

Le manque de fonds, la nature du terrain, les polémiques, la mort de Soufflot, le maître d'oeuvre, nuisent à l'avancement des travaux. Achevée en 1790, l'église Sainte-Geneviève est transformée, dès l'année suivante, en panthéon des grands hommes de la Nation.

"Rendue partiellement au culte en 1806, l'église Sainte-Geneviève redevient panthéon en 1830. En 1853, elle est de nouveau vouée au culte avant d'être définitivement désaffectée en

1885, à l'occasion des grandioses funérailles de Victor Hugo." (Paris – Balade au fil du temps)

Après cette longue digression, revenons à notre humble sanctuaire.

A quelle époque, l'un de nos prélats place-t-il, pour se conformer à Rome, ce sanctuaire, précédemment dédié à la seule Mère du Christ, sous la protection de tous les martyrs ?

Dans la liste stationnale, elle figure sous la dénomination : "*Sancta Maria foras civitatem*" ; soit Sainte-Marie-hors les-Murs. Ce n'est qu'en 1090, dans la charte d'Hériman, notre cinquante et unième évêque, qu'elle apparaît sous la dénomination : Sancta Maria ad martyres.

Stationnale :

Trente-troisième station ; lundi de la cinquième semaine de Carême, soit le lundi de la Passion .

Histoire :

"L'origine de l'église ne nous est point connue. Aucune légende qui s'y rapporterait n'est consignée dans nos vieilles chroniques. Et pourtant, elle est un des plus anciens sanctuaires consacrés à Marie, soit à Metz, soit dans ses environs immédiats.

...

*Or il est à remarquer qu'à Metz, comme le prouvent d'anciens textes liturgiques, on célébrait la dédicace de l'église du Sablon dont nous parlons ici, au 10 mai¹. Une influence romaine, surtout à une époque où à Metz on était très "**ultramontain**" est donc assez probable.*

...

*L'église, appelée "**paroisse**" dans la charte de 1090 et confirmée à Saint-Clément, est donnée par Etienne de Bar, en 1137, à la Collégiale de Saint-Sauveur." (Roch-Stéphane Bour)*

La destruction de l'église Sainte-Marie-aux-Martyrs, comme nous le rappelle la **Petite Chronique des Célestins**, entre dans la stratégie militaire du duc François de Guise, au cours du mois d'août de l'année 1552.

Anecdote :

Neveu meurtrier

Cet événement se situe en l'an 1372 :

¹ A Rome, le 13 mai

"Audit an, fut le curé de Nostre Dame aux Martres (martyrs) devers Saint Clement, occis et tué d'une haiche (hache) en son lit, par ung sien nepveu qui demeroit delez (à côté de) lui, et le garda ledit nepveu par l'espaice (espace) de cinq jours. Au dairien (enfin de compte), Il fut sceu (on le sut), et fut prins (pris), et cognu (connu) son cas, mis au pilloris, trainé et mis sur la roue. " (Philippe de Vigneulle)

Arthur HOLLE



Dessin de Pierre COUSTANS

Société d'Histoire
du Sablon

